

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le  
projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE.

TOME IV -

### AFFAIRES ETRANGERES

(Dispositions concernant les relations culturelles.)

Par M. Adolphe CHAUVIN,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Jacques Bordeneuve, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Ahmed Abdallah, secrétaires ; Jean de Bagnaux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Florian Bruyas, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. André Diligent, Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Jean Filippi, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre-René Mathey, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Jacques Pelletier, Hector Peschaud, Gustave Philippon, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Mme Jeannette Thorez-Vermeersch, MM. René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2° législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 3),  
2080, 2096 (2° partie) et in-8° 567.

Sénat : 24 et 25 (tomes I, II et III, annexe 3) (1966-1967).

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>Introduction.</b> — Crédits budgétaires et plan quinquennal d'expansion culturelle.	4
<b>I.</b> — La langue française à l'étranger.....	12
<b>A.</b> — L'enseignement du français à l'étranger.....	15
1. Les établissements d'enseignement.....	16
a) Etablissements relevant directement de la D. G. A. C. T.	16
b) Etablissements ne dépendant pas de la D. G. A. C. T. mais subventionnés par elle.....	17
c) Etablissements relevant de Gouvernements étrangers....	19
2. Le personnel enseignant.....	21
<b>B.</b> — Le français comme langue de lecture et d'information. — Fonds culturel. — Livres (production, exportation) .....	28
<b>II.</b> — Action culturelle .....	32
<b>A.</b> — L'action à l'étranger par la radiodiffusion et la télévision ....	35
1) La radiodiffusion .....	37
2) La télévision .....	39
3) L'expansion linguistique grâce à la radiodiffusion et à la télévision .....	49
<b>B.</b> — Bourses et accueil d'étudiants.....	52
<b>III.</b> — Coopération technique.....	57
<b>A.</b> — Dépenses en capital.....	58
<b>B.</b> — Bourses et experts.....	58
<b>Conclusion</b> .....	63

---

Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, à la même époque, M. Delpuech, dont nous avons tous gardé le souvenir très vif et auquel j'ai l'honneur de succéder comme rapporteur du budget des relations culturelles, exprimait son plaisir d'avoir à présenter les documents budgétaires dont l'examen lui avait été confié. Il soulignait que l'augmentation importante des moyens financiers était « justifiée par la finalité de notre action de coopération culturelle et technique qui est d'améliorer le capital d'amitié et d'estime dont nous disposons dans le monde, de propager notre langue et notre culture et d'aider les pays en voie de développement à vaincre les obstacles qui freinent leur progrès ». Je ne définirai pas autrement les buts de notre action culturelle dans le monde mais je ne pourrai pas exprimer une satisfaction semblable à celle du regretté Vincent Delpuech. La Direction générale des Affaires culturelles et techniques disposera, en 1967, de 701.229.950 F inscrits au titre IV, les sommes correspondantes s'élevant, en 1966, à 689.229.950 F, soit une augmentation de 12 millions de francs (1,7 %). Par ailleurs, les autorisations de programme des chapitres 56-20, 68-80 et 68-81 sont en diminution de 3,1 % (63.500.000 contre 65.500.000 F).

Si l'on analyse les différents postes budgétaires on constate que le montant des crédits demandés pour les relations culturelles proprement dites, au titre du budget de 1965, représentait 86 % des crédits prévus par le II<sup>e</sup> Plan d'expansion culturelle. Pour 1966, il atteignait 94 % des prévisions du Plan. Pour 1967, ce pourcentage est de 89 % (365.264.750 contre 410.464.771). Pour l'enseignement, les propositions du Plan sont presque atteintes : 97 % (98 % en 1966). Pour les bourses, les chiffres du budget dépassent ceux du Plan (108 %). Par contre, les pourcentages de réalisation sont faibles pour l'Action culturelle (75 %).

La deuxième caractéristique de ce budget est l'inclusion des dépenses relatives à nos relations culturelles avec l'Algérie. C'est ainsi que sur les 701.229.950 F demandés et inscrits au titre IV, 161.384.200 F le sont pour l'Algérie. Votre Commission des Affaires culturelles a maintes fois demandé que nos relations culturelles

et nos actions de coopération technique dans le monde entier relèvent d'une seule direction. Le regroupement des crédits destinés à l'Algérie avec ceux des autres pays étrangers, à l'exclusion de l'Afrique noire et de Madagascar, lui donne satisfaction. Elle marquera, ici, que la coopération culturelle et technique avec nos anciens territoires de cette partie du monde devra aussi dépendre de la D. G. A. C. T. et, par elle, du Ministère des Affaires étrangères.

Enfin, quelques modifications importantes ont été apportées à la présentation budgétaire. Regroupements ou disjonctions d'articles ne facilitent pas la comparaison des documents qui nous sont soumis, avec ceux de l'année qui s'achève.

Cependant, ces changements répondent à un souci de logique et de clarté et il faut les considérer, dans l'ensemble, comme assez heureux.

**Répartition des crédits budgétaires de la Direction générale**

	ALGERIE		MAROC	
	1966	1967	1966	1967
<b>I. — Enseignement.</b>				
Rémunérations .....	1.108.570	1.108.570	41.000.000	39.000.000
Fonctionnement .....	46.972.630	44.317.630	5.640.000	5.640.000
Frais de voyage.....	»	»	900.000	800.000
<b>Total enseignement.....</b>	<b>48.081.200</b>	<b>45.426.200</b>	<b>47.540.000</b>	<b>45.440.000</b>
<b>II. — Coopération technique.</b>				
Affaires étrangères.....	129.235.000	111.235.000	28.000.000	29.000.000
Frais de fonctionnement des services et charges communes .....	»	»	»	»
Affaires économiques.....	»	»	»	»
<b>Total Coopération technique.....</b>	<b>129.235.000</b>	<b>111.235.000</b>	<b>28.000.000</b>	<b>29.000.000</b>
<b>III. — Bourses universitaires et accueil d'étudiants.</b>				
Boursiers à l'étranger.....	»	»	»	»
Boursiers en France.....	1.650.000	1.650.000	1.975.000	2.294.320
<b>Total bourses universitaires.....</b>	<b>1.650.000</b>	<b>1.650.000</b>	<b>1.975.000</b>	<b>2.294.320</b>
<b>IV. — Action culturelle.</b>				
Manifestations artistiques.....	256.000	256.000	282.000	300.000
Echanges culturels (accueil, missions et congrès, subventions) .....	367.000	367.000	950.000	1.050.000
Production et diffusion de matériel culturel .....	2.450.000	2.450.000	1.961.000	2.155.000
Fonds culturel .....	»	»	»	»
<b>Total action culturelle.....</b>	<b>3.073.000</b>	<b>3.073.000</b>	<b>3.193.000</b>	<b>3.505.000</b>
<b>Total général.....</b>	<b>182.039.200</b>	<b>161.384.200</b>	<b>80.708.000</b>	<b>80.239.320</b>
<b>V. — Investissements.</b>				
Investissements culturels.....	»	»	»	»
Programmes élargis.....	»	»	»	»
<b>Total investissements.....</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>

**des Affaires culturelles et techniques pour 1966 et 1967.**

TUNISIE		CAMBODGE, LAOS, VIET-NAM		AUTRES PAYS		TOTAL	
1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
23.500.000	22.500.000	27.100.000	29.692.450	90.804.000	99.744.000	183.512.570	192.045.020
3.145.000	3.145.000	6.755.900	6.855.900	36.053.450	36.303.450	98.566.980	96.266.980
700.000	600.000	5.220.000	5.420.000	6.033.000	6.638.000	12.858.000	13.458.000
<u>27.345.000</u>	<u>26.245.000</u>	<u>39.075.900</u>	<u>41.968.350</u>	<u>132.895.450</u>	<u>142.686.450</u>	<u>294.937.550</u>	<u>301.770.000</u>
28.500.000	28.500.000	15.700.000	16.950.000	48.924.000	51.374.000	250.359.000	237.059.000
>	>	1.000.000	1.000.000	4.000.000	4.500.000	5.000.000	5.500.000
>	>	>	>	42.200.000	42.200.000	42.200.000	42.200.000
<u>28.500.000</u>	<u>28.500.000</u>	<u>16.700.000</u>	<u>17.950.000</u>	<u>95.124.000</u>	<u>98.074.000</u>	<u>297.559.000</u>	<u>234.759.000</u>
>	>	>	>	5.602.000	6.102.000	5.602.000	6.102.000
1.030.000	1.208.400	1.100.000	1.353.125	16.395.000	21.644.155	22.150.000	28.150.000
1.030.000	1.208.400	1.100.000	1.353.125	21.997.000	27.746.155	27.752.000	34.252.000
140.000	165.000	50.000	55.000	6.528.000	8.480.000	7.256.000	9.256.000
100.000	115.000	100.000	115.000	5.494.400	7.830.000	7.011.400	9.477.000
1.045.100	1.152.000	2.720.200	2.993.000	40.037.700	45.465.950	48.214.000	54.215.950
>	>	>	>	6.500.000	7.500.000	6.500.000	7.500.000
<u>1.285.100</u>	<u>1.432.000</u>	<u>2.870.000</u>	<u>3.163.000</u>	<u>58.560.100</u>	<u>69.275.950</u>	<u>68.981.400</u>	<u>80.448.950</u>
<u>58.160.100</u>	<u>57.385.400</u>	<u>59.745.000</u>	<u>64.434.475</u>	<u>308.576.550</u>	<u>337.782.555</u>	<u>689.229.950</u>	<u>701.229.950</u>
>	>	>	>	23.500.000	19.500.000	23.500.000	19.500.000
>	>	>	>	42.000.000	44.000.000	42.000.000	44.000.000
>	>	>	>	65.500.000	63.500.000	65.500.000	63.500.000

Le Ministère des Affaires étrangères classe ses actions sous quatre rubriques correspondant chacune à un chapitre budgétaire du titre IV :

— Enseignement et œuvres à l'étranger. — Chapitre 42-21 (nouveau) ;

— Bourses et accueil d'étudiants. — Chapitre 42-22 (nouveau) ;

— Action culturelle. — Chapitre 42-23 (nouveau) ;

— Coopération culturelle et technique avec l'Etranger. — Chapitre 42-24 (nouveau).

Les tableaux ci-dessous, qui permettent d'analyser le budget de la D. G. A. C. T. et de l'apprécier en fonction d'une part des dotations budgétaires de 1966, d'autre part, des prévisions du II<sup>e</sup> Plan d'expansion culturelle, tiennent compte de cette classification. Cependant, pour l'examen au fond des actions de la D. G. A. C. T., nous continuerons à distinguer celles qui concernent l'expansion de la langue française, la culture artistique et la coopération technique. C'est, nous semble-t-il, cette classification simple que le Ministère devrait adopter. Elle permettrait de se rendre compte d'un seul coup d'œil de nos efforts en trois domaines interdépendants mais bien distincts :

— l'expansion de notre langue ;

— la confrontation et l'enrichissement des cultures ;

— la formation des hommes.

**Crédits budgétaires et prévisions du Plan d'expansion culturelle (1).**

(Titre IV.)

	CREDITS prévus par le Plan pour 1966.	ACCROIS- SEMENTS prévus par le Plan pour 1967.	CREDITS prévus par le Plan pour 1967.	BUDGET 1966.	MESURES nouvelles demandées.	PROJET de budget 1967.
1. Enseignement .....	250.712.371	14.273.000	264.985.371	246.856.350	8.932.450	255.788.800
2. Bourses .....	26.500.000	3.420.000	29.920.000	26.000.000	6.500.000	32.500.000
3. Action culturelle.....	89.296.000	12.983.400	102.279.400	58.908.400	9.067.550	67.975.950
4. Echanges artistiques.....	10.290.000	3.000.000	13.290.000	7.000.000	2.000.000	9.000.000
<b>Total 1 + 2 + 3 + 4.....</b>	<b>376.798.371</b>	<b>33.676.400</b>	<b>410.474.771</b>	<b>338.764.750</b>	<b>26.500.000</b>	<b>365.264.750</b>
5. Crédits relatifs à l'Algérie (2)...	>	>	>	37.211.200	— 3.000.000 (3)	34.211.200
6. Crédits mis à la disposition de la D. G. A. C. T. au titre de la recherche scientifique (2):						
a) Enseignement .....	>	>	>	>	900.000	900.000
b) Action culturelle.....	>	>	>	>	400.000	400.000
<b>Total 5 + 6.....</b>	>	>	>	<b>37.211.200</b>	— 1.700.000	<b>35.511.200</b>
<b>Total général.....</b>	<b>376.798.371</b>	<b>33.676.400</b>	<b>410.474.771</b>	<b>375.975.950</b>	<b>24.800.000</b>	<b>400.775.950</b>

(1) Tous les chiffres mentionnés ne tiennent compte que des crédits de fonctionnement et excluent les crédits d'investissement.

(2) Pour la commodité des comparaisons, étant donné que le Plan ne comportait aucune prévision concernant l'Algérie, ni les crédits mis à la disposition de la D. G. A. C. T. au titre de la recherche scientifique, les chiffres mentionnés aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 excluent les crédits figurant aux paragraphes 5 et 6.

(3) Crédit transféré sur le chapitre d'investissement.

	BUDGET 1966	CREDITS PREVUS par le Plan pour 1967.	MESURES nouvelles demandées.	PROJET de budget 1967.
<b>CHAPITRE 34-11. — Services à l'étranger. Remboursement de frais.</b>				
Article 5. — Frais de voyage et de transport de mobilier.....	12.858.000	14.373.149	+ 600.000	13.458.000
<b>CHAPITRE 34-12. — Services à l'étranger. Matériel.</b>				
Article 8. — Services culturels à l'étranger. Matériel et entretien des immeubles .....	1.928.000	2.528.000	+ 300.000	2.228.000
Article 9. — Services culturels à l'étranger. Service des emprunts.....	324.000	»	»	324.000
Total (art. 8 + 9).....	2.252.000	2.528.000	+ 300.000	2.552.000
<b>CHAPITRE 42-21. — Enseignement et œuvres à l'étranger.</b>				
Article 1 <sup>er</sup> . — Rémunérations principales et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif en poste dans les services et établissements à l'étranger .....	(1) 182.404.000	190.112.223	(2) + 7.632.450	(3) 190.036.450
Article 2. — Fonctionnement des services, œuvres et établissements à l'étranger .....	79.272.100	49.184.000	— 3.000.000	76.272.100
Article 3. — Missions et subventions...	7.281.450	8.788.000	+ 400.000	7.681.450
Total (art. 1 <sup>er</sup> + 2 + 3).....	268.957.550	248.084.223	+ 5.032.450	273.990.000

(1) Dont 700.000 (collaborations temporaires) transférés au chapitre 31-02.

(2) Dont 240.000 (collaborations temporaires) prévus au chapitre 31-02.

(3) Dont 940.000 (collaborations temporaires) prévus au chapitre 31-02.

	BUDGET 1966	CREDITS PREVUS par le Plan pour 1967.	MESURES nouvelles demandées.	PROJET de budget 1967.
<b>CHAPITRE 42-22. — Bourses et accueil d'étudiants.</b>				
Article 1 <sup>er</sup> . — Boursiers à l'étranger....	5.500.000	5.500.000	+ 500.000	6.000.000
Article 2. — Boursiers en France.....	19.400.000	23.750.000	+ 5.800.000	25.200.000
Article 3. — Accueil d'étudiants étran- gers .....	1.100.000	1.170.000	+ 200.000	1.300.000
<b>Total (art. 1<sup>er</sup> + 2 + 3).....</b>	<b>26.000.000</b>	<b>29.920.000</b>	<b>+ 6.500.000</b>	<b>32.500.000</b>
<b>CHAPITRE 42-23. — Action culturelle.</b>				
Article 1 <sup>er</sup> . — Manifestations artistiques.	7.000.000	13.290.000	+ 2.000.000	9.000.000
Article 2. — Echanges culturels :				
a) Accueil .....	2.380.000	2.638.500	+ 645.000	3.025.000
b) Missions et congrès.....	2.980.000	3.453.400	+ 940.000	3.900.000
c) Subventions à des organismes d'échanges culturels.....	1.304.400	2.072.500	+ 770.600	2.075.000
Article 3. — Production et diffusion de matériel culturel :				
a) Livres, périodiques, publications, photographies .....	7.500.000	9.862.000	+ 500.000	8.000.000
b) Expositions scientifiques et cultu- relles .....	730.000	1.050.000	+ 100.000	830.000
c) Cinéma, radiodiffusion, télévi- sion, disques.....	37.404.000	61.153.000	+ 5.111.950	42.515.950
Article 4. — Fonds culturel.....	6.500.000	9.050.000	+ 1.000.000	7.500.000
Article 5. — Frais de documentation et de réception.....	130.000	»	»	130.000
<b>Total (art. 1<sup>er</sup> + 2 + 3 + 4 + 5).</b>	<b>65.908.400</b>	<b>102.569.400</b>	<b>+ 11.067.550</b>	<b>76.975.950</b>

Crédits mis à la disposition de la D. G. A. C. T. : enseignement. 900.000 }  
 Au titre de la recherche scientifique : action culturelle..... 400.000 } + 1.300.000 1.300.000

## I. — LA LANGUE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

### CHAPITRE 42-21 (nouveau). — Enseignement et œuvres à l'étranger.

	1966		1967	
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<b>Article 1<sup>er</sup>. — Rémunérations principales et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif en poste dans les services et établissements à l'étranger :</b>				
a. Algérie .....	(1) 1.108.570	(5) 1.108.570	>	1.108.570
b. Maroc .....	(2) 41.000.000	41.000.000	— 2.000.000	39.000.000
c. Tunisie .....	(2) 23.500.000	23.500.000	— 1.000.000	22.500.000
d. Cambodge, Laos, Vietnam.....	(2) 27.100.000	27.100.000	+ 2.592.450	29.692.450
e. Autres pays.....	(2) 90.104.000	90.104.000	+ 8.700.000	98.804.000
<b>Article 2. — Fonctionnement des services, œuvres et établissements à l'étranger :</b>				
a. Algérie .....	(3) 37.211.200	37.972.630	— 3.000.000	34.972.630
b. Maroc .....	(3) 4.000.000	4.000.000	>	4.000.000
c. Tunisie .....	(3) 2.500.000	2.500.000	>	2.500.000
d. Cambodge, Laos, Vietnam.....	(3) 6.345.900	6.345.900	>	6.345.900
e. Autres pays.....	(3) 29.215.000	29.215.000	>	29.215.000
<b>Article 3. — Missions et subventions :</b>				
a. Recherches archéologiques et scientifiques. Missions et publications .....	(4) 1.840.000	(5) 1.840.000	+ 200.000	2.040.000
b. Missions d'enseignement ou d'ordre administratif (frais de voyages et de missions).....	(4) 2.310.000	(5) 3.310.000	>	3.310.000
c. Subventions à des organismes pédagogiques ou à des œuvres.	(4) 2.796.450	(5) 10.796.450	>	10.796.450
d. Subventions pour entretien et modernisation d'immeubles n'appartenant pas à l'Etat....	(4) 335.000	335.000	+ 200.000	535.000
<b>Totaux .....</b>	<b>269.366.120</b>	<b>279.127.550</b>	<b>+ 5.692.450</b>	<b>284.820.000</b>

(1) Budget des Services du Premier Ministre : Ancienne section IX. Affaires algériennes.

(2) Chapitre 42-22 du projet de loi pour 1966.

(3) Chapitre 42-23 du projet de loi pour 1966 (art. 5 nouveau). Subvention de fonctionnement à l'Office universitaire et culturel en Algérie.

(4) Chapitre 42-25 du projet de loi pour 1966, art. 2, 4 et 5.

(5) Compte tenu de la mesure acquise 03-02-36 qui transfère 10.870.000 (1.108.570, 761.430, 1.000.000 et 8.000.000) du budget des services du Premier Ministre, ancienne section IX, Affaires algériennes, au chapitre 42-21.

Votre Rapporteur aurait le désir de définir exactement la situation de la langue française dans le monde, de décrire devant le Sénat l'évolution des effectifs de francophones mais il paraît difficile d'évaluer avec quelque précision le nombre d'hommes et de femmes qui comprennent et parlent notre langue.

Votre Rapporteur comprend parfaitement ces difficultés mais il pense que pour apprécier la valeur, l'efficacité des moyens que nous employons en vue d'assurer l'expansion de notre langue et, avec elle, de notre culture, il faudrait disposer d'une évaluation aussi précise que possible du nombre de francophones. Une enquête pourrait être régulièrement faite : tous les ans, tous les deux ans ou tous les trois ans peut-être selon l'importance des moyens nécessaires pour la mener à bien. Nos conseillers et attachés culturels pourraient fort bien se voir assigner comme une de leurs tâches de préparer et de conduire ces enquêtes. On pourrait, de cette façon, étudier d'une façon plus précise les effets des différents moyens de diffusion de notre langue, en accentuant ici ou là l'effort consacré à tel mode de diffusion et en observant les résultats. Il serait, en particulier, extrêmement intéressant de comparer l'efficacité des moyens traditionnels d'expansion de la langue française, tel l'établissement français où l'enseignement est donné en français et le moyen le plus récemment inventé et le plus révolutionnaire : la télévision. Il est bien évident que l'efficacité ne serait pas le seul critère à retenir pour le choix d'une politique d'expansion linguistique mais elle serait mesurée plus exactement. Bien entendu, il faudrait distinguer les différents niveaux de connaissance de notre langue, le degré d'attachement à notre culture auquel chaque niveau correspond, et bien d'autres choses encore.

Que notre langue étende son pouvoir, que le nombre de francophones s'accroisse, cela est certain mais nous ne devons pas oublier la croissance démographique générale. Il se pourrait que dans certains cas l'effectif des hommes et des femmes, jeunes ou adultes, qui parlent notre langue augmente en valeur absolue, non en valeur relative. Cette remarque devrait mettre en valeur un des critères qui permettent d'apprécier l'ampleur des moyens mis à la disposition de la D. G. A. C. T. : non le budget de l'année précédente, non les prévisions du II<sup>e</sup> Plan d'expansion culturelle mais le taux de croissance démographique et la proportion des jeunes par rapport à la population totale, dans les différentes parties du monde.

Si le Ministère se reconnaît incapable dans l'état actuel des choses, d'apprécier avec exactitude la place tenue dans le monde par la langue française, du moins peut-il donner quelques indications qui corroborent celles que votre précédent rapporteur avait données au Sénat. Résumons les : la langue française est langue officielle, véhiculaire de tout ou partie de l'enseignement secondaire et supérieur ou enseignée comme langue étrangère à titre obligatoire, dans 51 pays, non compris la France. Dans 15 pays, elle est langue à option choisie par la majorité des élèves et, dans 23 autres, langue facultative. Dans les Organisations internationales, elle se trouve désormais à égalité avec l'anglais.

La D. G. A. C. T. peut aussi faire état d'un certain nombre d'indices par quoi se manifestent les progrès réalisés par notre langue. Le « Rapport d'activité » pour 1965 mentionne deux séries de faits intéressants. Les premiers concernent l'enseignement du français dans les établissements scolaires ou universitaires ; les seconds, le développement d'une solidarité culturelle fondée sur la communauté de langue.

Dans les pays où le français est enseigné comme langue étrangère et où des statistiques existent, le pourcentage des élèves de l'enseignement secondaire et des étudiants des universités qui choisissent notre langue s'accroît partout, à de très rares et très faibles exceptions près. Dans l'année qui vient de s'écouler, une licence de français est créée à Barcelone et à Bilbao ; en Grèce, une commission spéciale devra proposer toutes mesures utiles à l'extension de l'enseignement du français ; en Ethiopie et en République Arabe Unie, la décision est prise, de donner à nouveau une place de choix au français ; aux Etats-Unis, l'enseignement du Français dépasse pour la première fois l'enseignement de l'espagnol et les autorités fédérales canadiennes prennent des mesures pour promouvoir la connaissance de notre langue chez les anglophones. La Roumanie, suivant ainsi l'exemple de la Bulgarie, de la Pologne et de l'U. R. S. S. décide de créer des lycées où l'enseignement est donné en français. Le Gouvernement de Tokyo décide de subventionner les stages de perfectionnement en France des professeurs japonais de français. En Amérique du Sud, qu'il s'agisse du Brésil, du Pérou, de l'Uruguay ou de l'Argentine, le Français retrouve dans les textes, pays après pays, la situation dont il jouissait avant le dernier conflit.

Le sentiment d'une solidarité culturelle se manifeste de multiples façons. La volonté des *pays francophones* d'unir leurs efforts

pour la défense et l'expansion de leur langue commune s'est traduite par l'activité de l'*Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française*. A Namur, au mois de septembre 1965, s'est réunie la première *Biennale de la langue française*. Le 24 novembre 1965 a été conclue une entente entre la France et le Québec. Notons aussi les efforts déployés par le Président Bourguiba pour la constitution d'une communauté francophone, ainsi que les réactions des Etats de l'ex-Indochine qui renforcent le rôle véhiculaire du français, même au Vietnam-Sud où, en dépit des circonstances, le nombre des établissements français s'est accru.

Dans son précédent rapport, la Commission avait souligné l'importance qu'elle attachait au développement de la langue française chez les « grandes puissances » et spécialement dans les pays dont la culture s'égale à la nôtre par sa variété, sa force, sa richesse. Reprenant cette idée, votre rapporteur voudrait insister sur l'une des finalités principales de l'expansion linguistique : *permettre une confrontation des cultures, créer les conditions d'une meilleure compréhension et d'un enrichissement mutuel, nous donner les moyens de prendre une exacte conscience de ce que nous sommes et de progresser vers une culture supérieure*. C'est dans la mesure où, dans ces pays, des hommes seront formés qui connaîtront notre langue et, par là, nous jugerons mieux, que nous pourrons établir un véritable dialogue, parvenir avec les plus proches, à une véritable *communauté politique*.

#### A. — L'enseignement du français à l'étranger.

Pour cette action, quels moyens mettons-nous en œuvre ?

#### ENSEIGNEMENT ET ŒUVRES A L'ÉTRANGER

Tel qu'il se présente, le chapitre 42-21 (nouveau) consacré à l'enseignement résulte de la refonte du chapitre 42-22 « Relations culturelles — Rémunérations principales et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif, en poste dans les services et établissements à l'étranger », de la conjonction de deux *mesures acquises* et de mesures nouvelles.

L'une des mesures acquises concerne l'inclusion des crédits pour l'enseignement et les œuvres en *Algérie*, soit 10.870.000 F ; l'autre (03-02-35) a été prise en vue d'une *remise en ordre de la nomenclature budgétaire*. Il s'agissait, d'une part, de grouper en un seul article les frais de fonctionnement (ancien article 42-23) et les rémunérations, d'autre part, de distraire un certain nombre d'articles du chapitre 42-25 ancien qui se rapportaient davantage à la *notion d'enseignement* qu'à celle d'*échanges culturels*.

L'article 2 (Missions et publications de recherches archéologiques et scientifiques) devient le 3, § a (1.840.000 F).

L'article 4 (Subventions pour entretien et modernisation d'immeubles n'appartenant pas à l'Etat) devient l'article 3, § d (335.000 F).

L'article 5 (Missions administratives ou d'enseignement et subventions à des organismes pédagogiques ou à des œuvres) devient l'article 3 b pour les *missions administratives ou d'enseignement* et 3 c pour les *organismes pédagogiques ou les œuvres* (2.310.000, 2.796.450 F).

### 1. — *Les établissements d'enseignement.*

#### a) *Etablissements relevant directement de la D. G. A. C. T. :*

- lycées et collèges, au nombre de 31 (1) groupant 44.382 élèves (42.471 élèves en 1965 ; 45.300 en 1964) et employant 1.718 professeurs détachés (2.026 en 1965, 2.320 en 1964) ;
- instituts, au nombre de 46 (2) groupant 53.563 élèves (51.278 en 1965, 50.092 en 1964) répartis en vingt pays ;
- centres culturels, au nombre de 134 groupant 94.355 élèves (76.404 en 1965, 85.200 en 1964) et répartis dans quarante pays, soit, au total, 192.300 élèves contre 170.153 élèves en 1965 et 180.592 en 1964.

---

(1) En 1966: 30, l'unité supplémentaire est le lycée français de Sfax.

(2) En 1966: 44, les deux unités supplémentaires sont l'institut français de Sarrebruck et la maison française d'Oxford.

b) *Etablissements ne dépendant pas de la D. G. A. C. T. mais subventionnés par elle :*

Les tableaux suivants permettent de se rendre compte et de l'importance des moyens dont disposent les établissements subventionnés par le Quai d'Orsay et de l'aide financière qui leur est apportée.

TABLEAU I

Nombre d'établissements, effectifs scolaires,  
Nombre de professeurs détachés pour les cinq grandes associations.

NOMBRE d'élèves.	NOMBRE DE PROFESSEURS DETACHES	NOMBRE d'établissements.
<i>Alliance française.</i>		
130.000 environ.	1.500 recrutés sur place, environ 367 professeurs détachés.	9 lycées ou collèges, 110 centres d'enseignement environ.
<i>Mission laïque.</i>		
11.200	147 professeurs et instituteurs détachés. 220 à 250 recrutés sur place.	11 lycées, écoles ou centres culturels.
<i>Alliance israélite universelle.</i>		
23.938 (chiffre de l'année scolaire 1965-1966).	19 détachés dont 2 rémunérés par la D.G.R.C. 1.164 recrutés sur place.	72 établissements.
<i>Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger.</i>		
1.500	23 détachés dont 10 rémunérés par la D.G.R.C.	1 établissement.
<i>Comité catholique des amitiés françaises à l'étranger.</i>		
de l'ordre de 2.000.000.	22 détachés, 43 contrats-types, nombre de professeurs religieux et de recrutés sur place inconnu.	

TABLEAU II

**a) Subventions accordées en 1966 par le Ministère des Affaires étrangères.**

	ALLIANCE française.	MISSION laïque française.	ALLIANCE israélite universelle.	COMITE protestant des Amitiés françaises.	CONGRE- GATIONS catholiques.
Fonctionnement du siège central à Paris.....	507.200	117.000	30.000	10.000	70.000
Fonctionnement des établis- sement (y compris maté- riel pédagogique) .....	2.450.000	597.500	337.900		3.050.000
Rémunérations .....	10.900.000	5.300.000	1.180.000	340.000	1.050.000
Entretien, réparations .....	217.000	38.700			115.800
Emprunts .....	93.634	67.708	49.812		49.812
Investissements .....	1.052.900	208.592			1.669.910
<b>Total pour 1966..</b>	<b>15.220.734</b>	<b>6.329.500</b>	<b>1.597.712</b>	<b>350.000</b>	<b>6.005.522</b>
			<b>29.503.468</b>		
<b>Total général des sub- ventions accordées en 1965.....</b>	<b>10.915.063</b>	<b>9.071.056</b>	<b>1.214.407</b>	<b>367.771</b>	<b>4.383.971</b>
			<b>25.952.268</b>		

**b) Subventions d'investissements (chap. 68-81).**

OPERATION	ALLIANCE française.	MISSION laïque française.	ALLIANCE israélite universelle.	COMITE protestant.	CONGRE- GATIONS catholiques.
Montevideo (Uruguay)..	1.000.000	»	»	»	»
Toluca (Mexique).....	11.500	»	»	»	»
Lycée Razi, Téhéran (Iran) .....	»	208.592	»	»	»
Resistencia (Argentine). Reconstruction Ecole des Missions africaines, Tantah (R. A. U.)....	41.000	»	»	»	»
Modernisation Hôpital français de Nazareth.	»	»	»	»	69.910
Collège Etoile du Matin, Tokyo (section franco- japonaise) .....	»	»	»	»	250.000
Collège Saint-Louis- des-Français, Madrid (transfert dans un nou- veau local) .....	»	»	»	»	1.200.000
					150.000
<b>Totaux ....</b>	<b>1.052.900</b>	<b>208.592</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>1.669.910</b>

c) Subventions pour emprunts (chap. 34-12, art. 9 d).

OPERATION	ALLIANCE française.	MISSION laïque française.	ALLIANCE israélite universelle.	COMITE protestant.	CONGREGATIONS catholiques.
Emprunt pour la construction du lycée d'Alexandrie (19 <sup>e</sup> échéance).....	»	17.895,55	»	»	»
Lycée français de Santiago-du-Chili (11 <sup>e</sup> échéance).....	69.737,92	»	»	»	»
Lycée d'Addis-Abeba :					
1 <sup>er</sup> emprunt, 10 <sup>e</sup> échéance...	»	24.906,40	»	»	»
2 <sup>e</sup> emprunt, 11 <sup>e</sup> échéance...	»	24.906,40	»	»	»
Lycée de Tel-Aviv :					
1 <sup>er</sup> emprunt, 11 <sup>e</sup> échéance...	»	»	24.906,40	»	»
2 <sup>e</sup> emprunt, 10 <sup>e</sup> échéance...	»	»	24.906,40	»	»
Reconstruction du collège La Bourdonnais (île Maurice) (5 <sup>e</sup> échéance, en participation) .....	23.896 »	»	»	»	»
Institution de la Trinité-des-Monts, à Rome (Pieux Etablissements, modernisation, 9 <sup>e</sup> échéance) .....	»	»	»	»	49.812,80
Totaux .....	93.633,92	67.708,35	49.812,80	»	49.812,80

c) *Etablissements relevant de gouvernements étrangers, mais que la France assiste par le détachement de professeurs.* La Direction générale des Relations Culturelles ne leur verse aucune subvention et ne les aide que par le détachement de professeurs. Les établissements sont au nombre de 400 environ. Leurs effectifs scolaires s'élèvent à près de 300.000 élèves. Le Département y détache 3.190 professeurs. En voici une liste sous forme de tableau.

**Etablissements d'enseignement d'Etats étrangers auxquels le département apporte son concours.**

PAYS	ETABLISSEMENTS	NOMBRE d'élèves.	NOMBRE de professeurs détachés par le département.	NOMBRE de professeurs recrutés localement.
Afghanistan .....	Lycée de garçons Estiklal de Caboul .....	2.613	15	
	Lycée de jeunes filles Malalai de Caboul .....	2.157	6	
Bulgarie .....	Lycée de langue française de Sofia .....	600	3	
	Lycée de langue française de Varna .....	360	2	
	Lycée de langue française de Stara-Zagora .....	»	1	
Cambodge .....	32 établissements.....	57.000	210	
Laos .....	Lycée de Vientiane.....	2.561	59	10
	Ecole supérieure de pédagogie de Vientiane (Ecole normale)....	1.300	41	
	Lycée de Luang-Prabang.....	391	15	
	Lycée de Paksé.....	445	17	
	Lycée de Savannakhet.....	301	12	1
Danemark .....	Lecteurs itinérants dans établissements danois.....	»	2	
Finlande .....	Lycée de Tampere.....	»	1	
Grande-Bretagne ....	Collège d'Eton.....	»	1	
Maroc .....	179 établissements du 2 <sup>e</sup> degré et technique dont 32 lycées et collèges, dont 15 ont une section à programme français.....	156.000	1.996	
Norvège .....	Lycées norvégiens.....	»	2	
Pologne .....	Lycée de langue française de Cracovie .....	»	1	
Tchécoslovaquie ....	Lycées de Prague et de Bratislava.	»	4	
Tunisie .....	152 établissements de 2 <sup>e</sup> degré et technique .....	57.971	673	
Turquie .....	Lycée national turc Galatasaray..	1.297	28	
Vietnam Sud.....	8 établissements secondaires vietnamiens de Saïgon.....	4.287	24	105
R. A. U. ....	Lycée du Caire-Héliopolis.....	2.200	48	
	Lycée d'Alexandrie.....	2.057	11	
	Lycée de Port-Saïd.....	»	2	
Koweit .....	Etablissements secondaires.....	»	15	
Yougoslavie .....	2 écoles primaires de Belgrade...	»	1	

2. — *Le personnel enseignant.*

Dans le rapport sur le projet de budget pour 1966, il était précisé que le nombre des enseignants gérés par la Direction générale des Affaires culturelles et techniques était de 14.303 au 1<sup>er</sup> janvier 1965, en diminution par rapport à l'année précédente (14.543). Le tableau ci-dessous fait apparaître une nette amélioration de la situation puisque 886 unités supplémentaires ont été affectées à notre enseignement à l'étranger.

	ENSEIGNANTS (1 <sup>er</sup> janvier 1966)		
	Dans un établissement relevant de la D.G.A.C.T.	Dans un établissement relevant d'une association privée.	Dans un des établissements étrangers.
Europe occidentale .....	660	134	462
Europe de l'Est .....	24	»	61
Moyen-Orient .....	74	248	96
Asie-Océanie .....	437	47	676
Afrique .....	2.537	116	8.653
Amérique du Nord .....	16	83	373
Amérique latine .....	52	297	143
	<b>3.800</b>	<b>925</b>	<b>10.464</b>
	<b>15.189</b>		

Le tableau ci-dessous montre comment ont été répartis les effectifs des professeurs recrutés grâce aux augmentations de crédits votées pour 1966.

	CIVILS	MILITAIRES	EN TOUT
Europe occidentale .....	87	30	117
Europe de l'Est .....	25	6	31
Moyen-Orient .....	72	167	239
Asie-Océanie .....	57	34	91
Cambodge-Laos-Viet-Nam .....	60	40	100
Afrique .....	69	142	211
Amérique du Nord .....	19	49	68
Amérique du Sud .....	147	82	229
Maroc-Tunisie .....	> (1)	1.179	1.179
<b>Total .....</b>	<b>536</b>	<b>1.729</b>	<b>2.265</b>

(1) Il est à noter que le nombre d'enseignants civils a diminué de 102 au Maroc et de 110 en Tunisie.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1967, le nombre de professeurs civils sera donc de  $15.189 + 536 = 15.725$ . A ce chiffre viendra s'ajouter en cours d'année celui des professeurs recrutés grâce aux augmentations de crédits accordés pour 1967.

Remarquons l'importance croissante du rôle joué par les *jeunes gens qui effectuent leur service militaire* comme enseignants au titre de la coopération. Sur les 15.189 professeurs détachés, 1.053 appartiennent à cette catégorie, 8.934 sont titulaires et 5.202 non titulaires.

Notons aussi la très heureuse modification qualitative du corps enseignant.

	1964	1965
Instituteurs .....	6.347	2.775
Professeurs d'enseignement secondaire.....	5.235	9.162
Enseignement technique.....	683	786
Professeurs d'enseignement supérieur.....	885	1.143
Fonctions diverses (conseillers pédagogiques, personnel administratif, etc.).....	1.153	1.323
	<b>14.303</b>	<b>15.189</b>

Votre Rapporteur estime que cette évolution est à encourager. Nous devons former des hommes qui démultiplieront nos efforts, former des professeurs et enseigner notre langue aux hommes qui dirigeront l'économie et la vie politique.

Une autre évolution est à souligner : en 1965, de nouveaux professeurs ont été envoyés dans les directions suivantes :

— vers les pays de *langue française*, notamment au Canada, et en particulier au *Québec*, où le nombre de professeurs détachés a augmenté de 50 % à la suite de la signature de l'Entente franco-québécoise en matière d'éducation du 27 février 1965 ; au *Congo-Léopoldville* (où nous avons, en 1965, 100 professeurs de plus que l'année précédente), au *Rwanda* (50 % de plus), au *Burundi* (chiffre doublé sur 1964) ;

— vers l'*Amérique latine*, où 58 postes nouveaux ont été pourvus (20 % en plus) ;

— vers l'*Afrique anglophone* (55 postes créés) et l'*Ethiopie* ;

— vers le *Moyen-Orient* (37 postes créés dont 19 en République Arabe Unie) ;

— vers les *pays de l'Est*, en particulier en Chine où nous avons maintenant 44 professeurs ;

— vers les pays de la *péninsule indochinoise*, notamment au *Cambodge* et au *Laos*.

Pour 1967, les réductions prévues à l'article 1 b et 1 c du nouveau chapitre 42-21 correspondent à l'application du plan de « décompression » arrêté pour nos Missions culturelles du Maroc et de Tunisie (au Maroc, suppression de 400 postes en quatre ans, de 1965 à 1969 ; en 1966-1967, une centaine de suppressions sont prévues ; en Tunisie, pendant la même période, suppression d'environ 300 postes, dont 115 en 1966-1967).

Les augmentations de crédits sur l'ensemble du chapitre 42-21 permettront, pour l'essentiel, d'une part de faire face à l'incidence en année pleine des très nombreuses créations de postes intervenues en 1966, au titre de l'année scolaire 1966-1967 (536 créations, plus 1.600 jeunes gens du contingent, dont la plupart, il est vrai, totalement ou partiellement à la charge des pays étrangers, à la disposition desquels ils sont mis), d'autre part de supporter les charges accrues qu'entraînera l'application du nouveau régime

de rémunération, actuellement à l'étude, des personnels détachés à l'étranger.

Les créations de postes, dans la mesure où elles seront possibles, seront réservées par priorité d'une part aux pays avec lesquels la France vient de conclure, ou va conclure des accords culturels, comme par exemple, l'Inde, le Pakistan, le Nicaragua, l'Ethiopie, d'autre part aux pays dans lesquels nous venons de créer des lycées, comme par exemple l'Argentine, le Mexique (section technique), le Japon, l'Iran ; ils serviront enfin à la création de nouveaux postes de conseillers pédagogiques.

Rappelons que la D. G. A. C. T. devra désormais prendre en charge les professeurs exerçant en Algérie qui sont au nombre de 9.042 (Office universitaire et culturel : 1.221 ; Enseignants en coopération : 7.821). Ainsi, sur 29.762 professeurs français à l'étranger, la D. G. A. C. T. en gèrera 24.231 (1).

L'effort auquel s'astreint la France est donc considérable — que l'on songe à la pénurie des professeurs en France même ! On ne saurait, dans l'état actuel de notre recrutement de professeurs, l'augmenter d'une façon très sensible.

D'ailleurs, nous devons bien comprendre que le moyen naturel de la diffusion de notre langue dans les pays étrangers est le *professeur étranger de français*. La simple comparaison du nombre des professeurs étrangers de français à ceux de nos propres professeurs fait comprendre que la diffusion de la langue française dépend essentiellement de l'accroissement du nombre des professeurs étrangers de français et de la qualité de leur formation. Il y avait, au 1<sup>er</sup> janvier 1965, dans le monde entier, 229.657 professeurs étrangers de français dont 94.416 dans l'enseignement primaire ; 125.666 dans l'enseignement secondaire et 9.575 dans l'enseignement supérieur. L'Europe et l'Amérique du Nord venaient en tête des différentes parties du monde avec 113.503 unités et 65.350.

Aussi votre Commission des Affaires culturelles pense-t-elle que la *tâche principale du Département est d'aider à former ces professeurs*. Comment est actuellement conçue et menée à bien l'action de la D. G. A. T. C. ?

---

(1) 5.531 exercent dans les Républiques africaines et malgache.

Les moyens mis en œuvre pour améliorer la qualité de la formation des enseignants étrangers de français en France et à l'étranger, se présentent sous plusieurs formes :

*En France :*

- organisation de stages pédagogiques spécialisés ;
- formation linguistique des professeurs étrangers de français ;
- séjours d'étude des professeurs étrangers de l'enseignement supérieur.

*A l'étranger :*

- organisation des stages pédagogiques ;
- collaboration des services culturels à la formation sur place des enseignants étrangers ;
- rôle des orienteurs pédagogiques.

L'ensemble du budget consacré au financement de ces activités du Service de l'Enseignement pour la formation des professeurs étrangers atteint 814.400 F. Ce budget se répartit comme suit :

— missions des spécialistes français de l'enseignement du français langue étrangère.....	185.757 F
— financement des stages organisés en France..	428.643 F
— allocations d'études octroyées à des professeurs étrangers de l'enseignement supérieur.....	200.000 F

*En France :*

La formation des professeurs étrangers de français est assurée au cours des stages organisés à la demande du Bureau Pédagogique et, en étroite collaboration avec la Direction de la Coopération du Ministère de l'Education nationale, par des organismes spécialisés, tels que le Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres (C. I. E. P.), le Centre de Recherches et d'Etudes pour la Diffusion

du Français (C. R. E. D. I. F.), le Bureau pour l'Enseignement de la langue et de la Civilisation Française à l'étranger (B. E. L. C.), le Centre de Linguistique Appliquée de l'Université de Besançon (C. L. A. B.) ainsi que l'Institut d'Etudes Françaises de Pau.

Le C. R. E. D. I. F. a formé en 1966 141 professeurs aux méthodes audio-visuelles d'enseignement du français à l'étranger (« Voix et Images de France » et « Bonjour Line »), au cours de quatre stages (Antibes, Besançon et Montpellier).

Le C. I. E. P. de Sèvres a groupé en 16 stages d'information 296 professeurs qui ont été initiés aux méthodes nouvelles de l'enseignement du français.

Le B. E. L. C. est responsable de la spécialisation pédagogique des professeurs qui, à l'étranger, forment les enseignants locaux. A ce titre, c'est à lui qu'est confiée l'organisation du stage d'un an des orienteurs pédagogiques. Il a, d'autre part, assuré la formation de 135 professeurs (cinq groupes).

Le C. L. A. B. a organisé, en 1966, un stage d'un mois spécialement destiné à 121 professeurs étrangers de français.

Enfin l'Institut d'études français de Pau a reçu, à la demande du département, 105 professeurs étrangers de français en vue d'un stage de perfectionnement linguistique et pédagogique.

Ainsi, en 1966, une trentaine de stages, réunissant 831 professeurs d'une centaine de nationalités, se sont déroulés en France à la demande et sous le contrôle du Bureau pédagogique.

Outre ces stages de spécialisation pédagogique (enseignement audio-visuel, grammaire structurale, phonétique corrective, civilisation) un millier de professeurs étrangers de français ont bénéficié de bourses de courte ou de longue durée afin de participer aux 29 cours d'été organisés à leur intention, dans les 18 universités françaises, où ils peuvent perfectionner leurs connaissances de la langue et de la civilisation française.

Le Service de l'Enseignement a estimé le moment venu de prévoir une troisième sorte de séjour d'études et de formation à l'intention des professeurs de l'enseignement supérieur.

Cette allocation d'études permet à des spécialistes étrangers, responsables de la formation des futurs professeurs de français dans leur pays, de séjourner en France, pendant une période qui va de trois à douze mois. Une trentaine de professeurs de 21 nationalités ont pu profiter en 1966 de cette allocation d'études.

*A l'Etranger :*

Les enseignants étrangers de français reçoivent leur formation au sein des Universités et des Instituts pédagogiques où des spécialistes sont détachés à cet effet par le Département (professeurs spécialistes de pédagogie, orienteurs).

Comme en France, de nombreux stages sont organisés avec la collaboration des Services culturels français. Le Bureau pédagogique du Département se charge de choisir les spécialistes français qui animent ces stages, et veille à orienter leur action et à assurer l'efficacité de ces sessions, par l'envoi du matériel nécessaire. A cet effet, il fait appel, par le canal du Ministère de l'Education nationale, aux différents organismes cités plus haut.

Ainsi, en 1966, 57 spécialistes de l'enseignement du français langue étrangère, ont animé 44 stages, séminaires et rencontres, organisés en vue de diffuser les différentes méthodes employées dans l'enseignement du français langue étrangère, d'étudier et d'appliquer les améliorations possibles, en s'inspirant des recherches linguistiques auxquelles le C.R. E. D. I. F. et le B. E. L. C. consacrent une part de leurs efforts. Plus de 6.000 professeurs étrangers de français ont pu bénéficier de ces stages d'information et de perfectionnement. Ces stages se sont déroulés en Tunisie, en Irlande, en Italie, au Japon, au Cambodge, au Portugal, au Brésil et dans chacun des pays de l'Europe de l'Est.

Chaque année, un professeur de français à l'étranger sur dix a ainsi l'occasion de perfectionner son enseignement et se trouve mis en mesure d'accomplir plus efficacement la tâche qui lui est confiée.

L'efficacité de ces divers types d'action est contrôlée, de façon constante, par l'orienteur pédagogique qui collabore, à l'étranger, avec le Conseiller culturel.

Les renseignements fournis ne concernent que les aspects de notre action en ce domaine qui peuvent être facilement déterminés et individualisés, mais de façon plus générale, on peut considérer que la formation et le perfectionnement des professeurs étrangers de français constituent l'objectif essentiel de nos Centres culturels. L'orienteur pédagogique assure une liaison constante entre les autorités responsables de l'enseignement de notre langue, dans le pays de sa résidence, et les divers organismes français qui consacrent leurs recherches à cette discipline et veillent à sa diffusion. Ses activités s'insèrent parmi celles qu'assume le Conseiller culturel en vue de diffuser notre langue et notre culture, tant littéraire que scientifique, à tous les niveaux de l'enseignement.

## B. — Le français comme langue de culture et d'information

### *Fonds culturel.*

Les crédits affectés au Fonds culturel étaient jusqu'à présent inscrits à un chapitre spécial, le chapitre 42-21. Ils sont maintenant regroupés au chapitre 42-23 (nouveau) consacré à l'Action culturelle.

Votre Commission des Affaires culturelles note, chaque année, avec satisfaction, l'augmentation régulière des crédits du Fonds culturel-Livre.

En 1964, le chapitre était doté de 4.300.000 F ; en 1965, de 5.300.000 F ; en 1966, de 6.500.000 F ; pour 1967, de 7.500.000 F, soit une augmentation de 1 million de francs (15 %). Soulignons, cependant, que ce fonds ne bénéficiera pas de la dotation de 9.050.000 F prévue par le Plan. *La différence est considérable, les crédits budgétaires de 1967 n'atteignant que 82,8 % des propositions du Plan.*

Indiquons pour mémoire que la dotation du Fonds culturel « presse » inscrite au budget de l'information (chapitre 43-01) est portée à 7.117.000 F (+ 250.000 F). Ce chapitre avait vu sa dotation augmenter assez faiblement de 1964 à 1965 (6.200.000 — 6.867.000 F) et se maintenir au même taux en 1966.

Si nous faisons le total des deux *Fonds culturels* qui concourent l'un et l'autre à la diffusion de la pensée française sous la forme écrite, nous remarquons une augmentation assez régulière. En 1964 : 10.500.000 F ; en 1965 : 12.167.000 F ; en 1966 : 13.367.000 F ; en 1967 : 14.617.000 F.

Les exportations de livres français ont marqué une progression sensible par rapport à celles qui avaient été enregistrées en 1963. Elles sont passées en valeur de 198.016.000 F à 221.772.000 F en 1964 et 255.394.000 F en 1965 comme l'indique l'un des tableaux suivants :

**Exportation de livres français.**

	1963	1964 (année entière)	1964 (huit premiers mois)	TOTAL 1965	1965 (huit premiers mois)	1966 (huit premiers mois)
Valeur exprimée en francs des exportations .....	198.016.000	221.772.000	129.869.000	255.394.000	145.332.000	165.731.000
			+ 12 %			+ 14 %
Poids des livres exportés en quintaux .....	156.441	157.476	95.300	180.652	105.734	113.907
			+ 13 %			+ 7,5 %

**Exportations de livres.  
(Trois pays européens.)  
(Francs français.)**

	1963	1964	1965
Allemagne fédérale.....	185.730.000	209.961.000	229.026.000
	+ 7,9 %	+ 9,5 %	
Grande-Bretagne .....	537.810.000	592.970.000	634.340.000
	+ 10,2 %	+ 7 %	
France .....	198.016.000	221.772.000	255.390.000
	+ 12 %	+ 15,2 %	

**Production et exportation de livres.**

Année 1963.

	PRODUCTION totale (francs courants)	EXPORTATIONS (francs courants)	POURCENTAGE des exportations par rapport à la production.
Allemagne fédérale.....	526.000.000	187.730.000	35,6 %
Grande-Bretagne .....	1.241.000.000	537.810.000	43,2 %
France .....	998.000.000	(1) 184.000.000 (2) 198.016.000	18,4 % 20 %

(1) Chiffres du Ministère des Finances (Annuaire statistique de la France).

(2) Chiffres du Ministère des Affaires étrangères.

**Production et exportation de livres.**

Année 1964.

	PRODUCTION totale (francs courants)	EXPORTATIONS (francs courants)	POURCENTAGE des exportations par rapport à la production.
Allemagne fédérale.....	632.589.000	209.961.000	33,2 %
Grande-Bretagne .....	1.367.163.000	592.970.000	43,4 %
France .....	1.080.000.000	(1) 221.772.000 (2) 190.500.000	20,5 % 17,5 %

(1) Chiffres du Ministère des Affaires étrangères.

(2) Chiffres du Ministère des Finances (Annuaire statistique de la France).

**Production et exportation de livres.**

Année 1965.

	PRODUCTION totale (francs courants)	EXPORTATIONS (francs courants)	POURCENTAGE des exportations par rapport à la production.
Allemagne fédérale.....	724.716.000	229.026.000	31,6 %
Grande-Bretagne .....	1.446.571.000	634.340.000	43,9 %
France .....	1.186.920.000	255.390.000	21,5 %

Votre Rapporteur remarquera que l'Etat a dépensé en 1965 5.300.000 F pour aider à l'exportation de livres dont la valeur globale était de 255.394.000 F. Il voudrait surtout indiquer au Sénat que la progression des ventes est faible (un peu plus de 15 % en valeur, un peu moins de 16 % en poids de 1964 à 1965). Elle ne semble pas correspondre à un ensemble de données statistiques : augmentation de la population en général, accroissement de la population scolaire et universitaire en particulier, élévation du niveau de la culture dans nombre de pays où nous exportons, par exemple l'Amérique latine, prestige de notre culture, effort considérable que nous faisons dans le domaine de l'enseignement du Français et de la coopération culturelle et technique. Quelles sont les causes de cette situation très regrettable ? Prix du livre français comparé à ceux des autres nations ? Ignorance de notre langue encore nettement distancée par l'Anglais dans bien des régions du monde ? Défectuosités du système commercial ? Contingents, monnaies « fondantes », difficultés de transferts, taxes ? Il faudra bien un jour que le problème soit revu de fond en comble et que des remèdes soient apportés à une situation choquante. *Certaine que le livre représente la meilleure forme d'expression et de présentation de la pensée parce qu'il laisse à l'esprit la plus grande marge d'initiative et d'imagination; parce qu'il lui permet de se reprendre, votre Commission demande instamment qu'une étude très complète soit faite de cette question et que des remèdes efficaces soient proposés.*

Votre Rapporteur regrette aussi que la part relative des livres scientifiques et techniques ne soit pas plus forte. Le pourcentage de ceux-ci n'était que de 9,8 % en 1965 (contre 10,8 en 1964). La littérature vient au premier rang avec 26,80 % (contre 27,6 %) ; le livre d'enseignement avec un pourcentage de 24,30 % (contre 22 %), vient en seconde place, suivi par les dictionnaires et les encyclopédies (14 % contre 13,6 % en 1964).

## II. — ACTION CULTURELLE

### CHAPITRE 42-23. — Action culturelle.

	CREDITS votés (1).	MESURES acquises (2).	SERVICES votés.	MESURES nouvelles.	TOTAL	POURCENTAGE d'augmentation.
Manifestations artistiques.....	7.000.000	256.000	7.256.000	+ 2.000.000	9.256.000	+ 27,6 %
<b>Echanges culturels :</b>						
Accueil .....	2.380.000	243.000	2.623.000	+ 700.000	3.323.000	
Missions et congrès.....	2.960.000	24.000	2.984.000	+ 995.000	3.979.000	
Subventions à des organismes culturels....	1.304.400	100.000	1.404.400	+ 770.600	2.175.000	
	6.644.400	367.000	7.011.400	+ 2.465.600	9.477.000	+ 35 %
<b>Production et diffusion de matériel culturel :</b>						
Livres et périodiques.....	7.500.000	400.000	7.900.000	+ 670.000	8.570.000	
Publication de photographies.....	730.000	70.000	800.000	+ 140.000	940.000	
Expositions scientifiques et culturelles....	37.404.000	1.980.000	39.384.000	+ 5.191.950	44.575.950	
Cinéma, radio, télévision, disques.....	45.634.000	2.450.000	48.084.000	+ 6.001.950	54.085.950	+ 12,5 %
Fonds culturel.....	6.500.000		6.500.000	+ 1.000.000	7.500.000	
Documentation et réception.....	130.000		130.000		130.000	
	65.908.400	3.073.000	68.981.400	+ 11.467.550	80.448.950	+ 16,6 %

(1) Chapitres 42-25 et 42-21 du budget pour 1966.

(2) Transferts du budget des services du Premier Ministre — ancienne section IX Affaires algériennes — des dotations relatives aux relations culturelles, à la coopération technique et à l'aide économique.

## II. — ACTION CULTURELLE

Il est assez délicat de séparer ce qui, dans nos relations culturelles, ressort à l'enseignement et ce qui concerne l'action et les échanges culturels : non seulement l'enseignement de la langue française est une action intrinsèquement culturelle, non seulement en terre étrangère, culture et langue françaises sont plus liées encore qu'elles ne le sont en France même, mais encore le personnel enseignant lui-même est souvent celui-là même qui a la charge de développer les échanges culturels. C'est pourquoi, d'ailleurs, au chapitre 42-21 (nouveau) sont inscrits les crédits affectés au paiement de rémunérations principales et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif sans qu'aucune ventilation ne soit faite, qui se fonderait sur une distinction entre deux catégories de personnel. Cependant, en soulignant que cette classification n'a pas une valeur absolue, on peut donner la répartition suivante :

	PERSONNEL enseignant	PERSONNEL administratif et culturel
<i>Article 1<sup>er</sup>.</i> — Cambodge, Laos, Vietnam .....	858	62
<i>Article 2.</i> — Maroc .....	1.537	363
<i>Article 3.</i> — Tunisie .....	807	120
<i>Article 4.</i> — Traditionnels .....	1.705	458
Total .....	4.907	1.003

Il est également très souhaitable de séparer dans les documents budgétaires eux-mêmes ce qui ressortit à l'enseignement et ce qui relève de l'action culturelle.

On a donc retiré de l'article 42-25 tout ce qui pouvait être rattaché à l'enseignement et figurer ainsi au chapitre 42-21 et l'on a procédé à quelques regroupements qui rendent l'examen budgé-

taire plus facile. Enfin, le Fonds culturel a été inclus dans ce chapitre consacré à notre action culturelle.

La nouvelle disposition permet de se rendre compte, d'abord, que les sommes apportées à l'action culturelle sont relativement peu importantes (80.448.950 sur un total de 701.229.950 F d'interventions publiques, soit un peu plus de 11 %) mais que celle-ci bénéficie des mesures nouvelles les plus importantes (+ 11.467.550 F, soit 16,6 %). Nous constatons aussi que si l'Algérie conserve sa dotation (3.073.000), si le Maroc, la Tunisie, les Etats d'Indochine voient la leur très peu modifiée, les « autres pays » absorbent la presque intégralité des mesures nouvelles et bénéficient d'une augmentation de 10.715.850 F, soit un peu moins de 18,3 %.

De tous les articles de ce chapitre, le mieux doté est celui qui concerne le cinéma, la radiodiffusion, la télévision et les disques. Il est constitué par la fusion de deux articles d'objet semblable et reçoit 44.575.950 F (+ 5.191.500). Votre Commission se réjouit de l'effort qui est fait sur cet article, en valeur absolue important, en valeur relative moins important que pour l'article 1<sup>er</sup>. Certes, elle reconnaît et a déjà affirmé que le livre était le meilleur moyen de notre action culturelle, que notre enseignement était irremplaçable, l'un et l'autre concourant à communiquer une culture de haute qualité, mais elle sait qu'à l'heure actuelle, aucune action d'une certaine ampleur ne peut se passer du soutien des techniques modernes de communication de la pensée : la radiodiffusion et la télévision. En fait, enseignement, livres, radiodiffusion et télévision sont complémentaires car ils n'atteignent pas le même public et quand cela est, chacun bénéficie de l'effet d'entraînement dont les autres sont causes. Mais rien aujourd'hui ne compte qui n'atteigne directement les masses. Il faut donc, sous peine d'inefficacité, employer les moyens techniques qui permettent d'atteindre les classes sociales les plus nombreuses. Rien ne doit être négligé dans cette voie.

Les livres et périodiques auxquels sont jointes maintenant à l'article 38 a les publications et les photographies, bénéficient d'une mesure nouvelle de 670.000 F (1966 : 7.900.000). En fait, si l'on veut avoir une idée des moyens employés pour faire connaître le livre français et par lui la culture française, il faut ajouter la dotation de cet article à celle du fonds culturel. La somme s'élève

à 16.070.000 F. Si l'on veut connaître ce que l'on accorde à l'expression écrite française, il faut ajouter le montant du *fonds culturel presse* du Ministère de l'Information, soit 7.117.000 F. Si l'on considère le total de ce qui est donné pour aider à la diffusion de l'expression écrite de notre culture — au sens large du mot — on obtient un chiffre (23.187.000 F) à peine supérieur à la moitié de ce que l'on accorde au cinéma, à la radiodiffusion et aux disques. Ce déséquilibre sans doute est, comme nous venons de le remarquer, une conséquence regrettable du progrès des techniques et de l'évolution des esprits. Mais n'en pourrait-on pas conclure cependant que le montant du fonds culturel-livre pourrait atteindre au moins le niveau que prévoyait le II<sup>e</sup> Plan, soit 9.050.000 ? La différence, soit 1.550.000 représente moins d'un tiers des mesures nouvelles dont bénéficie le cinéma, la radiodiffusion et la télévision.

Après avoir analysé les documents budgétaires, il convient de dresser le bilan de l'Action culturelle conduite en 1966 par le Département et de connaître les perspectives pour 1967. Il sera également intéressant d'étudier plus spécialement les actions entreprises en vue de l'expansion linguistique grâce à la radiodiffusion et à la télévision.

**A) L'ACTION A L'ÉTRANGER DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
EN 1966 ET LES PROJETS POUR 1967 PAR LA RADIODIFFUSION ET  
LA TÉLÉVISION**

L'action culturelle que mène le Ministère des Affaires Etrangères par la radio et la télévision est confiée à un bureau spécialisé du Service des Echanges culturels de la Direction générale des Affaires Culturelles et Techniques. Elle doit répondre à deux nécessités principales : d'une part éveiller l'intérêt pour les divers aspects de la culture et de la vie françaises auprès de publics étrangers qui les ignorent encore ; d'autre part, satisfaire ceux qui souhaitent approfondir leur connaissance de ce qui est français et, dans les milieux francophones, maintenir et renforcer les liens d'une culture commune.

C'est dire l'ampleur et la variété des tâches que suppose cette action qui doit toucher efficacement des publics extrêmement

divers par la culture, la religion, le niveau de vie et les structures sociales et politiques.

Les problèmes qu'elle soulève sont en fait communs à la radio et à la télévision. Ils seront donc examinés conjointement en ce qui concerne ces deux moyens de diffusion, le bilan des activités 1966 et le programme envisagé pour 1967 étant ensuite exposés séparément pour chacun d'eux.

En premier lieu, s'agissant de moyens de diffusion de masse, il est essentiel que le contenu culturel de la plupart des programmes soit accessible à tous et entouré d'éléments suffisamment attractifs pour leur garantir une bonne audience. C'est ainsi qu'une chanson moderne incluse dans un magazine de variétés exprime la vitalité de la tradition populaire de la chanson en France et fait écouter du français sous une forme directement assimilable à ses auditeurs étrangers.

Ce souci d'intéresser un vaste public ne fait pas négliger les aspects plus austères de la culture française : en réponse à une circulaire récente du Département, 29 pays ont d'ores et déjà fait connaître leur intention de diffuser la cantate d'André Jolivet « Puissance spirituelle de la Matière » sur un texte du Père Teilhard de Chardin.

Dans les pays les plus évolués du monde occidental, une autre difficulté résulte du fait que la radiodiffusion et la télévision font partie du secteur commercial. Le Département ne peut envisager de payer des heures d'émission pour diffuser ses programmes.

Il s'efforce donc, dans ces pays, d'emporter l'adhésion des programmateurs des chaînes privées par la qualité et l'originalité des émissions qu'il propose et de pénétrer les réseaux de stations universitaires qui ont un rayonnement important comme c'est le cas aux Etats-Unis.

Le renforcement du personnel spécialement affecté dans nos postes diplomatiques, consulaires et culturels, à la prospection des utilisateurs de nos programmes a déjà eu des résultats bénéfiques aussi bien d'ailleurs dans les pays occidentaux que dans les démocraties populaires où la complexité des organismes d'Etat qui doivent être approchés pour obtenir une programmation régulière à des heures de grande audience ne rend pas moins nombreuses et délicates les démarches à entreprendre.

### 1) *La radiodiffusion.*

Malgré le développement constant de la télévision, la radiodiffusion conserve une très large audience que l'apparition du transistor a considérablement élargie en la libérant des servitudes de l'alimentation en électricité.

#### a) **Bilan 1966.**

Les émissions enregistrées sur bandes magnétiques ou sur disques sont achetées à l'O. R. T. F. par le Département. Elles couvrent pratiquement l'ensemble de l'activité culturelle française : les émissions musicales reproduisent nos chefs d'œuvre classique mais aussi la musique contemporaine de concert ou de variétés ; les émissions d'information culturelle renseignent les auditeurs étrangers sur la France littéraire, artistique, cinématographique, théâtrale ou scientifique.

En outre, les Bureaux O. R. T. F. à l'étranger, et, dans certains cas, nos responsables culturels réalisent certaines émissions à partir d'éléments recueillis sur place (enregistrements d'interviews, de concerts) ou reçus de Paris (disques, bandes sonores...).

Pour faire face aux demandes croissantes des stations étrangères, l'O. R. T. F. et le Département recherchent d'un commun accord à standardiser ces émissions pour en réduire le coût de la production originale et pouvoir, avec des moyens financiers sensiblement constants, réaliser des versions étrangères plus nombreuses et tirer un nombre plus important de copies.

En 1965, 16.746 programmes d'un volume horaire de 7.987 heures 15 minutes ont été réalisés pour le compte du Département par l'O. R. T. F. En 1966, la standardisation a ramené leur nombre à 3.780 mais pour un nombre d'heures d'écoute nettement plus élevé : 8.312. Le volume effectif des émissions est d'ailleurs largement supérieur puisque certains de ces programmes font l'objet de diffusions répétées et qu'au nombre d'entre elles, pour ne citer qu'un exemple, les 264 heures adressées aux Etats-Unis sont reproduites sur disques à New York en 300 exemplaires

à l'intention d'un nombre équivalent de stations américaines ou canadiennes.

En outre, des programmes métropolitains enregistrés sont adressés :

- au Cambodge 486 h (316 h en 1965) ;
- à la Tunisie 2.013 h (1.713 h en 1965) ;
- au Liban 911 h (591 h en 1965) ;
- au Maroc 180 h,

et 819 h de programmes utilisés par Radio-Liban pour ses émissions en français sont redistribuées par le Bureau O. R. T. F. de Beyrouth, en R. A. U., Afghanistan, Iran, Syrie, Turquie, Koweït, Chypre.

Une émission quotidienne de 45 minutes est retransmise par câble à Berlin (223 h 30' en 1965).

Enfin, le poste de Radio-Brazzaville dont le fonctionnement est intégralement financé par le département diffuse quotidiennement trois sortes d'émissions :

— des relais directs donnant des bulletins d'information en français, anglais et portugais ;

— des émissions de programmes enregistrés reçues de Paris : magazines et émissions ne présentant pas un caractère immédiat d'actualité ;

— des émissions réalisées sur place et consistant en présentations de disques et montages à partir d'éléments musicaux.

Il émet par an 3.558 heures 45 minutes en volume horaire programmes et 16.698 heures 45 minutes en volume horaire fréquences.

#### b) Programme d'action 1967.

Par rapport à 1966, le programme 1967 ne comportera pas de modification de la liste et du contenu des émissions régulièrement enregistrées pour le compte du département par l'O. R. T. F. et qui

donnent satisfaction aux utilisateurs mais un accroissement du tirage de ces émissions. Trois cas illustrent l'effort de diffusion qu'entraîne le succès de ces émissions :

	ANCIENNE diffusion (1966).	NOUVELLE diffusion (1967).
<i>Espagne.</i>		
Variétés 30' (hebdomadaire).....	13	70
Musique classique (hebdomadaire).....	9	10
Musique de chambre (mensuel).....	9	10
Magazine culturel (hebdomadaire).....	4 bandes.	10 bandes.
Magazine féminin (hebdomadaire).....	9	70
Magazine flashes (hebdomadaire).....	22	70
<i>Pérou.</i>		
Variétés 30' (hebdomadaire).....	5	10
Variétés 15' (hebdomadaire).....	5	10
Paris Ritmo (hebdomadaire).....	5	10
<i>Brésil.</i>		
Musique classique (hebdomadaire).....	20	30
Magazine flashes (hebdomadaire).....	50	70

## 2) La télévision.

A la différence du spectacle cinématographique qui exige un déplacement et un choix, la télévision pénètre dans les foyers et touche tous les milieux et toutes les classes d'âge. D'abord limitée aux pays de haut niveau matériel, elle a conquis rapidement sa place dans le tiers-monde dont les dirigeants ont compris son immense pouvoir « d'imprégnation et de persuasion ». Le Département s'est préoccupé dès 1961 de proposer aux stations étrangères des émissions sélectionnées avec soin pour satisfaire les téléspectateurs cultivés attendant de la France une certaine qualité de programme, sans négliger le vaste public pour qui la télévision est avant tout un divertissement.

Les programmes destinés spécifiquement à la télévision sont produits en France soit par l'O. R. T. F. soit par le secteur public (films réalisés par les administrations ou offices publics), soit par le secteur privé (producteurs de télévision et de cinéma). Le Département achète les droits de diffusion à l'étranger de programme déjà réalisés ou commande des productions dont il se réserve, totalement ou partiellement, les droits de diffusion.

a) Bilan 1966.

PROGRAMMES ENREGISTRÉS FOURNIS PAR L'O. R. T. F.

Sélectionnés par le Département en fonction de leur qualité intrinsèque et de leur intérêt pour des publics étrangers, avec le souci constant de réaliser un équilibre harmonieux entre le but culturel recherché et la distraction que souhaitent les téléspectateurs, ils sont principalement adressés aux télévisions francophones, mais de plus en plus la Direction générale des Affaires culturelles et techniques s'efforce d'en faire doubler ou sous-titrer un certain nombre à l'intention d'autres pays.

5 heures hebdomadaires de programmes variés et 30 minutes d'actualités ont été fournies chaque semaine par l'O. R. T. F. sur crédits du Département aux télévisions du Liban, de Tunisie, du Maroc, de Haïti, du Cambodge et du Vietnam-Sud. Ce chiffre vient d'être porté à 7 heures hebdomadaires en ce qui concerne le Maroc.

Il a été fourni, en outre, au Liban un stock de 20 heures de programmes divers.

En application de l'accord O. R. T. F.-R. A. U., 336 heures d'émissions ont été fournies à la R. A. U.

40 heures de programmes ont été adressées à titre exceptionnel à différents postes.

Au total, plus de 2.000 heures d'émissions enregistrées seront expédiées en 1966 (696 heures en 1965).

MAGAZINES CULTURELS

Cinq magazines, dont un bimensuel et quatre mensuels, sont régulièrement diffusés. Ils donnent sous une forme aussi agréable que possible un panorama de la vie artistique et culturelle française au sens le plus large : expositions, saison théâtrale, concerts, prix littéraires mais aussi haute couture, événements mondains, présentation de personnalités, etc.

Ces magazines sont les suivants :

« Images de France » bi-mensuel de 10 minutes produit par les « Actualités françaises » ;

« Connaissance de la France » mensuel de 14 minutes produit par l'O. R. T. F. ;

« France-Panorama » mensuel de 14 minutes produit par l'Agence de reportages télévisés (ce dernier réalisé en *couleurs* depuis octobre 1966).

Ces trois magazines composés de séquences indépendantes de 1 à 4 minutes se rapportent à la vie quotidienne et culturelle de la France.

« Pour vous Madame », mensuel de 14 minutes produit par l'O. R. T. F. traite de la mode et des activités féminines.

« Chroniques de France », mensuel de 26 minutes produit par Pathé-Cinéma est composé de 4 rubriques de 6 minutes 30 chacune réalisées par des metteurs en scène différents.

Ces magazines sont diffusés en versions française, anglaise, espagnole, américaine, brésilienne, arabe ou accompagnés d'une bande son international et d'un commentaire écrit permettant leur sonorisation sur place.

« Images de France » comporte également des versions allemande, flamande, grecque et portugaise.

1.235 copies de ces magazines sont adressées chaque mois et programmées en tout ou partie par 235 stations de télévision.

A partir de ces magazines certains postes recomposent des émissions périodiques adaptées aux télévisions locales, par exemple « Paris Calling » monté à New York est retransmis par 65 stations.

SÉRIES DE TÉLÉVISION ET RUBRIQUES DIVERSES

Des feuillets, des rubriques montées à l'occasion d'événements marquants sont également acquis et diffusés. Ces feuillets dont la périodicité facilite d'ailleurs la programmation attirent un public fidèle généralement populaire. Ils sont choisis avec soin pour que l'intrigue romancée qui en fait la trame s'inscrive dans un contexte spécifiquement français (moderne ou historique). Ils sont à ce titre porteurs de culture.

Onze de ces séries comprenant au total 123 films ont été produites et diffusées en quatre-vingt-quatre exemplaires, soit un total d'environ 900 copies.

FILMS DE TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

Depuis le début de 1964, la Direction générale des Affaires culturelles et techniques propose aux stations étrangères des films de télévision scolaire qui sont directement réalisés par l'Institut pédagogique national. Cette Direction générale choisit dans la production de l'I. P. N. les sujets qui lui paraissent intéressants en l'état et lui commande en coproduction certains films, suivant des normes qui en facilitent la traduction et l'adaptation : commentaire « off », pellicule de grande qualité, pas de légendes écrites, plans montrant sans équivoque qu'il s'agit de productions françaises (enseignes, décor, etc.).

Ces films qui, suivant les pays, sont effectivement programmés par les télévisions scolaires ou entrent dans les programmes normaux, s'adressent à trois stades de scolarité et intéressent également de ce fait des publics adultes de formations diverses :

— Films pour classes élémentaires et public à éduquer tels que la série « Mieux voir » ;

— Films pour classes de second cycle et public moyen, du type « L'Homme et son aventure » ;

— Films pour classes terminales, information de professeur et public instruit : « Initiation à la physique nucléaire ».

Neuf séries sont diffusées comprenant au total 179 films :

1. — « L'Homme et son aventure » vingt-huit films dont douze comportent des versions anglaise, espagnole, arabe et brésilienne ;

2. — « Mieux voir » quatre films en versions française, anglaise, espagnole, arabe, brésilienne ;

3. — « Savoir et découvrir » neuf films en français ;

4. — « Analyse plastique » sept films en français ;

5. — « Initiation à la physique nucléaire » dix films en français ;

6. — « Initiation à la physique et à la chimie » trente-cinq films en français ;

7. — « Télémaths » classes de sixième, cinquième, quatrième, comprenant pour chaque classe de vingt-deux à vingt-quatre leçons en français ;

8. — « Une caméra chez nous » et « Mon village au fil des jours » six films en français ;

9. — « Monsieur Code » dix films en français, anglais, arabe.

En 1965, 1.180 copies de ces films ont été adressées à 84 postes.

Des séquences de une à trois minutes d'actualités culturelles muettes accompagnées d'un commentaire écrit en français, anglais et espagnol permettant l'enregistrement sur place du commentaire en langue locale sont également adressées hebdomadairement à 36 pays (octobre 1966).

#### b) Programme d'action 1967.

Les programmes enregistrés seront constitués d'une part d'émissions de l'O. R. T. F. originales et d'autre part de séries remaniées et adaptées en français et en arabe.

Ces programmes seront livrés aux pays suivants :

1. — Algérie : 5 heures hebdomadaires et 3 heures hebdomadaires par relais ;

2. — Maroc : 7 heures hebdomadaires ;

3. — Liban, Haïti, île Maurice, Vietnam, Cambodge, Congo, Egypte, Syrie, Tunisie, Iran, Grèce : 5 heures hebdomadaires.

Ils pourront être adressés ultérieurement à d'autres pays lorsque seront réalisées leurs adaptations en anglais, espagnol et brésilien.

*Magazines.* — La production des magazines déjà existants sera reconduite en 1967 ; de nouvelles versions en langue étrangère sont envisagées ; notamment pour les deux magazines O. R. T. F., « Connaissance de la France » et « Pour vous Madame » ; une version russe et une version indonésienne pourraient être diffusées.

En outre les numéros pilotes d'un magazine scientifique trimestriel en noir et blanc et d'un magazine consacré à la jeunesse et aux sports, en couleurs, qui serait diffusé tous les deux mois sont pratiquement achevés.

*Fournitures d'actualités culturelles muettes.* — Ces actualités et leurs commentaires écrits en français, anglais, espagnol, arabe ou brésilien seraient adressées aux pays suivants :

*Amérique latine.*

Costa-Rica.	Mexique.	Argentine.
Cuba.	Nicaragua.	Brésil.
Equateur.	Panama.	Chili.
Guatemala.	Puerto-Rico.	Colombie.
Haïti.	Saint-Domingue.	Pérou.
Honduras.	Salvador.	Uruguay.
Jamaïque.	Trinité.	Venezuela.

*Proche-Orient.*

Aden.	Iran.	Syrie.
Arabie Séoudite.	Jordanie.	Turquie.
Egypte.	Koweït.	
Irak.	Liban.	

*Afrique.*

Ethiopie.	Liberia.	Sierra Leone.
Ghana.	Nigeria.	Soudan.
Ile Maurice.	Ouganda.	Zambie.
Kenya.	Rhodésie.	

*Asie.*

Cambodge.	Indonésie.	Pakistan.
Chine.	Malaisie :	Philippines.
Corée.	Kuala Lumpur.	Thaïlande.
Indes.	Singapour.	Hong-Kong.

Bien entendu, l'effort du Département serait poursuivi par ailleurs en ce qui concerne la télévision scolaire (achat et diffusion de nouvelles séries, nouvelles adaptations en langue étrangère), et des programmes de haute valeur culturelle tels que « Terre des Arts », « Les bonnes adresses du passé », « Portraits souvenirs » seront adaptés et diffusés.

Les mesures nouvelles évoquées dans ces programmes d'action seront évidemment aménagées en fonction des devis détaillés étudiés actuellement par l'O. R. T. F. sur demande du Département et des priorités qu'il convient d'envisager d'ores et déjà ou qui pourront se dégager par la suite. Sans parler de « zones » d'action, puisque tous les pays sont touchés à des degrés divers, on peut cependant distinguer des groupes de pays qui sont rassemblés davantage par leur niveau de développement, leur structure politique ou leur communauté linguistique que par la géographie.

— *Pays francophones* : ils constituent évidemment un champ d'influence particulièrement précieux menacé par le progrès de l'arabisation (Maghreb, Liban) ou le pouvoir d'attraction de l'anglais (Québec, Maurice, Haïti). L'aide en programmes apportée à leurs télévisions est un des éléments importants de l'action du Département dans ces pays.

— *Pays du « Monde occidental »* : ces pays ont déjà une élite intéressée par la culture française et la place qu'a su reprendre la France parmi les « grands » éveille un intérêt croissant jusque dans les milieux populaires. L'O. R. T. F. est en relations étroites avec les organismes publics ou privés de radiodiffusion de ces pays. Le Département favorise ces relations notamment pour la fourniture d'émissions spéciales à l'occasion d'événements importants de la vie culturelle française.

— *Pays de l'Est* : les développements de la politique générale de la France dans ces dernières années qui ont coïncidé avec une certaine libéralisation des censures locales et entraîné la conclusion ou le renouvellement d'accords culturels permettent aux programmes français de prendre place peu à peu sur leurs chaînes de radio ou de télévision.

L'éparpillement des responsabilités entre de nombreux comités freine encore cette ouverture mais les traditions francophiles et francophones qui ont persisté dans certains milieux et la pression du public doivent desserrer assez rapidement le carcan administratif qui subsiste encore.

— *Pays du Tiers-Monde* : ici encore, la politique générale suivie par la France a considérablement facilité l'action du Département. Les jeunes télévisions créées de fraîche date, les stations de radio sont avides de programmes français. Un effort important a été entrepris au cours du quatrième trimestre 1966 pour alimenter la jeune télévision iranienne, la station de Lubumbashi (ex-Elisabethville), aider la télévision de Phnom-Penh. Dans les pays de l'ancien Est africain anglais et en Asie du Sud-Est également, les programmes français sont appréciés et réclamés avec insistance par les responsables des émissions dont un certain nombre d'ailleurs invités par le Département ont pu prendre des contacts utiles avec ses services et avec l'O. R. T. F.

On peut noter enfin que les accords culturels qui se multiplient comportent tous des clauses visant à favoriser la présence réciproque de programmes sur les antennes de chaque partie. Ces accords rédigés en termes généraux débouchent fréquemment sur des conventions particulières entre les organismes étrangers intéressés et l'O. R. T. F., ce dernier agissant en étroite liaison avec le Département. Les échanges qu'ils comportent se concrétisent d'ailleurs généralement au bénéfice de la France qui peut offrir des programmes plus variés, plus riches et de meilleure qualité.

L'action de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques est encore loin d'avoir atteint ses limites. Même dans les pays où elle s'est constamment développée et approfondie ces dernières années, l'ampleur du succès obtenu attire chaque jour de nouveaux utilisateurs ; au même moment et particulièrement dans les pays du tiers-monde, s'ouvrent des chaînes de radio-diffusion et surtout de télévision dotées de faibles ressources et qui éprouvent un urgent besoin de programmes.

C'est pourquoi son souci constant est de veiller à l'utilisation la plus efficace des crédits qui lui sont impartis en négociant au plus juste prix les prestations qui lui sont fournies par le secteur public ou par le secteur privé et en adaptant très soigneusement ses envois aux résultats qui lui sont régulièrement communiqués et aux besoins nouveaux qui se manifestent par le canal de nos représentations diplomatiques ou culturelles, de la Direction des Relations extérieures de l'O. R. T. F. et, de plus en plus fréquemment, à l'occasion des visites de responsables étrangers.

**PROGRAMMES RADIOPHONIQUES ENREGISTRÉS**

**Diffusion 1967.**

EMISSIONS	LANGUES	PRESENTATION	NOMBRE d'exemplaires.
<i>Variétés (30 minutes)</i> .....	Français.	Disques.	40
Hebdomadaire .....	Espagnol.	Disques.	110
	Portugais.	Bandes.	6
	Anglais.	Disques.	30
	Américain.	Bande.	1
Mensuel .....	Grec.	Bande.	1
<i>Variétés (15 minutes)</i> .....	Français.	Disques.	30
Hebdomadaire .....	Espagnol.	Disques.	50
	Portugais.	Bandes.	5
	Brésilien.	Disques.	50
	Anglais.	Disques.	30
	Américain.	Bande I.	1
Bi-mensuel .....	Grec.	Bandes.	2
	Eléments.	Bandes.	2
<i>Musique légère (30 minutes)</i> .....	Français.	Disques.	40
Hebdomadaire .....	Espagnol.	Disques.	60
	Anglais.	Disques.	30
Mensuel .....	Grec.	Bandes.	2
<i>Musique classique (30 minutes)</i> ..	Français.	Disques.	30
Hebdomadaire .....	Espagnol.	Disques.	60
	Portugais.	Bandes.	6
	Brésilien.	Disques.	30
	Anglais.	Disques.	30
	Américain.	Bande.	1
Mensuel .....	Grec.	Bandes.	2
	Eléments.	Bandes.	2
<i>Musique de chambre (30 minutes).</i>	Français.	Disques.	30
Mensuel .....	Espagnol.	Disques.	60
	Portugais.	Bandes.	4
	Anglais.	Disques.	20
	Américain.	Bande.	1

EMISSIONS	LANGUES	PRESENTATION	NOMBRE d'exemplaires.
<i>Magazine culturel (15 minutes)...</i> Hebdomadaire .....	Français.	Disques.	40
	Espagnol (Amérique latine).	Disques.	50
	Espagnol (Espagne).	Bandes.	10
	Portugais.	Bandes.	7
	Grec.	Bandes.	2
	Allemand.	Bandes.	4
	Anglais.	Disques.	20
	Anglais (Mag. Act.).	Bande.	1
	Polonais.	Bande.	1
	Serbo-croate.	Bande.	1
	Slovène.	Bande.	1
	Roumain.	Bande.	1
	Bulgare.	Bande.	1
	Japonais. Arabe.	Bande. Bandes.	1 2
<i>Magazine féminin (15 minutes)...</i>	Français.	Disques.	40
	Espagnol.	Disques.	120
	Portugais.	Bandes.	8
	Brésilien.	Disques.	30
	Anglais.	Disques.	20
	Allemand.	Bandes.	5
	Polonais.	Bande.	1
	Roumain.	Bande.	1
	Bulgare.	Bande.	1
	Arabe.	Bandes.	2
<i>Magazine Flashes (15 minutes) :</i> Hebdomadaire .....	Français.	Disques.	30
	Espagnol. (Amérique latine).	Disques.	40
	Espagnol (Espagne).	Disques.	70
	Portugais,	Bandes.	7
	Brésilien.	Disques.	70
	Anglais.	Disques.	20
	Bulgare.	Bande.	1
	Allemand.	Bandes.	3
	Roumain.	Bande.	1
	Polonais.	Bande.	1
	Arabe.	Bandes.	2
	<i>Théâtre français :</i>		
60 minutes bimensuel .....	Français.	Bandes.	3
30 minutes hebdomadaire....	Français.	Disques.	40
<i>Emission scientifique.....</i> 15 minutes hebdomadaire....	Français.	Disques.	30
	Espagnol.	Disques.	80
	Bulgare.	Bande.	1
	Grec.	Bandes.	2

EMISSIONS	LANGUES	PRESENTATION	N O M B R E d'exemplaires.
<i>Emissions spéciales ibéro-américaines :</i>			
Paris ritmo.....	Espagnol.	Disques.	80
Paris Canta.....	Brésilien.	Disques.	50
Paris vertice.....	Espagnol.	Disques.	60
A Franca en faco.....	Brésilien.	Disques.	30
Réalidades francesas.....	Portugais.	Bandes.	6
<i>Emissions américaines :</i>			
Short drama.....	Américain.	Bande.	1
Variétés culturelles.....	Américain.	Bande.	1
Emission N.A.E.B.....	Américain.	Bandes.	7
French in the air.....	Américain.	Bande.	1
<i>Emissions françaises :</i>			
Du pays de France.....	Français.	Bande.	1
Théâtre à Paris.....	Français.	Bandes.	9
Emission littéraire.....	Français.	Bandes.	6
Film radiophonique.....	Français.	Bandes.	4
Emission Abadi.....	Français.	Disques.	20
<i>Emissions allemandes :</i>			
A.B.C. parisien.....	Allemand.	Bande.	1
Seine Danube.....	Allemand.	Bande.	1
Feux de la Rampe.....	Allemand.	Bande.	1
<i>Emissions grecques :</i>			
Génies d'hier et de toujours.	Grec.	Bande.	1
Les belles pages.....	Grec.	Bande.	1

### 3. — Les actions entreprises en vue de l'expansion linguistique grâce à la radiodiffusion et à la télévision.

L'enseignement du français en général et par la radio et la télévision en particulier, est un des aspects essentiels de la mission de cette Direction générale sans lequel la diffusion de notre matériel culturel se limiterait en définitive à des publics francophones ou d'un niveau relativement élevé.

Les cours de français par la radio et la télévision sont réalisés avec le concours technique de l'O. R. T. F. et avec la collaboration pédagogique du Crédif. En liaison avec le Ministère de l'Education Nationale, le service des Echanges culturels et le service de l'Enseignement du Département s'efforcent de mettre au point l'orientation de nouvelles séries, de définir leur niveau et de

concilier les exigences de la technique pédagogique la plus efficace et celles qui découlent des caractéristiques particulières d'une diffusion par la radio et la télévision. Ces cours sont également fréquemment utilisés par projection dans les établissements scolaires et universitaires comme compléments de l'enseignement traditionnel.

Des disques et des manuels largement diffusés prolongent l'action de ces cours et facilitent le travail des élèves isolés.

1° Diffusion des cours d'enseignement du français par la radio (début 1966) :

— « Le français chez vous » : 5 émissions de 15 minutes, cours élémentaire 1<sup>er</sup> degré, 1.456 copies diffusées en 28 adaptations ;

— « Gaspard, mon ami » : 20 émissions de 15 minutes, cours élémentaire second degré (1<sup>re</sup> série), 340 copies diffusées en 16 adaptations ;

— « Sur la route » : 20 émissions de 15 minutes, cours élémentaire second degré (2<sup>e</sup> série), 320 copies diffusées en 14 adaptations ;

— « Valentine voyage » : 30 émissions de 12 minutes, cours de conversation pratique, 840 copies diffusées en 16 adaptations ;

— « Des machines et des hommes » : 40 émissions de 20 minutes, cours technique et commercial, 1.040 copies diffusées en 14 adaptations.

2° Diffusion des cours d'enseignement du français par la télévision (début 1966) :

— « Le Français chez vous » : 3 séries de 13 films de 13 minutes, niveau élémentaire second degré, 122 copies diffusées en 10 adaptations ;

— « En France avec Nicolas » : 13 films de 13 minutes et 13 séquences grammaticales en couleur, suite pédagogique des « Français chez vous » : 20 copies en version internationale.

Les chiffres pour 1966 ne sont pas encore réunis mais on peut estimer que les cours de français par la radio ont fait l'objet de 350 émissions. En ce qui concerne la télévision « Les Français chez vous » ont été programmés environ 60 fois cette année par une quarantaine de stations et « En France avec Nicolas » qui en est au début de sa diffusion, 40 fois. « En France avec Jean et Hélène »,

suite pédagogique de « En France avec Nicolas », sera diffusée dès la fin de cette année en 20 exemplaires.

Les résultats obtenus, déjà fort encourageants pourront être améliorés dans l'avenir, grâce en particulier à l'effort fait par le Département pour diffuser gratuitement tout l'ensemble du matériel dans les pays du Tiers-Monde. Cette nouvelle possibilité laisse prévoir un afflux de demandes qui seront satisfaites aux frais du Département et qui nécessitent un accroissement des crédits pour couvrir les frais de copies et de transport.

Par ailleurs, deux nouvelles productions vont être entreprises en 1967.

Un film d'enseignement de niveau élémentaire 1<sup>er</sup> degré doit être réalisé ainsi qu'un matériel pédagogique d'accompagnement comprenant des disques, des livres et des diapositives.

Ce film complètera l'éventail des séries d'enseignement du français par la télévision qui iront ainsi de l'élémentaire 1<sup>er</sup> degré au cours de conversation pratique.

Dans le domaine de l'enseignement du français par la radio, le Département va réaliser en collaboration avec le Commissariat général au Tourisme, une série de 52 leçons de 15 minutes destinée aux étrangers ayant des connaissances de bases du français et envisageant de se rendre en France. Ce cours devra comporter un enseignement du français courant, les informations pratiques indispensables pour voyager en France, des descriptions des principales richesses touristiques de la France tant à Paris qu'en Province. Il sera accompagné d'un manuel traduit en 10 langues et richement illustré.

En outre, pour tenir compte des souhaits exprimés par les nombreuses stations allemandes qui utilisent nos cours, une série spécialement étudiée pour le public allemand va être réalisée en 1967.

Pour mener à bien cette action culturelle dans le domaine de l'enseignement du français par la radio et la télévision, le Département qui disposait en 1965 de 1.465.000 F et en 1966 de 1.729.000 F, compte utiliser en 1967 un crédit de l'ordre de 2 millions de francs.

## B. — BOURSES ET ACCUEIL D'ÉTUDIANTS

Au chapitre 42-22 (nouveau) sont inscrits les crédits qui figuraient autrefois au chapitre 42-24. Il n'y a aucune modification si ce n'est l'inclusion des crédits de l'Algérie. 1.752.000 F sont transférés du budget des Services du Premier Ministre, ancienne section IX — Affaires algériennes, et sont répartis entre les trois articles.

On aurait pu simplifier la présentation en ventilant les crédits des bourses entre les deux chapitres consacrés à l'Enseignement, d'une part (bourses accordées à des étudiants étrangers pour qu'ils viennent apprendre le français en France), et à l'Action culturelle, d'autre part. Le chapitre 42-23 (nouveau) aurait ainsi recueilli les bourses de l'article premier et une partie de celles de l'article 2, toutes les bourses universitaires n'ayant pas pour objet de permettre de se perfectionner en français (1), ainsi que les crédits réservés à l'accueil des étudiants.

Tel qu'il est doté (34.252.000), bénéficiant de mesures nouvelles très importantes (6.500.000 soit 23,4 %), ce chapitre est d'un montant supérieur à ce que prévoyait le II<sup>e</sup> Plan.

L'effort porte surtout sur l'article 2, § b — *Autres pays* : 5.800.000 s'inscrivent en mesures nouvelles.

	1966	1967		
	Crédits votés (1).	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Art. 1 <sup>er</sup> . — Boursiers à l'étranger	5.500.000	(2) 5.602.000	+ 500.000	6.102.000
Art. 2. — Boursiers en France :				
§ a. — Algérie .....	»	(3) 1.425.000	»	1.425.000
§ b. — Autres pays.....	19.400	19.400.000	+ 5.800.000	25.200.000
Art. 3. — Accueil d'étudiants étrangers .....	»	(4) 1.325.000	+ 200.000	1.525.000
		27.752.000	+ 6.500.000	34.252.000

(1) Chapitre 42-24 du projet de budget pour 1966.

(2) Dont 102.000, mesure nouvelle 03.02.36 (transfert du budget des Services du Premier Ministre, ancienne section IX, Affaires algériennes des dotations relatives aux relations culturelles, à la coopération technique et à l'aide économique).

(3) 1.425.000, mesure nouvelle 03.02.36.

(4) 225.000, mesure nouvelle 03.02.36.

(1) 60 % des bourses de lettres sont accordées à des étudiants qui viennent se perfectionner dans notre langue.

Votre Commission se félicite de l'augmentation régulière des crédits affectés aux bourses. En 1965 déjà, une augmentation importante avait été constatée (+ 3.834.000, 22 % par rapport à 1964). En 1966, l'augmentation de 4 millions, plus importante en valeur absolue, était un peu plus faible en valeur relative (+ 18 %). Pour 1967 et si l'on ne tient pas compte de l'Algérie, l'augmentation dépasse 24,6 %.

Votre Rapporteur estime devoir donner au Sénat quelques précisions sur l'activité de la D. G. A. C. T. dans le domaine des bourses, notamment sur leur répartition par discipline (français, sciences humaines, etc.) et sur l'utilisation des 4 millions de crédits supplémentaires accordés en 1966.

211 étudiants français ont reçu des bourses du Département pour aller à l'étranger (dont 135 aux Etats-Unis). Sur ce nombre, 122 poursuivent des études de caractère scientifique.

Environ 4.000 étudiants étrangers recevront des bourses pour des études en France au cours de l'année académique 1966-1967. Subventions probables par discipline (tous les dossiers ne sont pas encore arrivés) :

— lettres, sciences humaines et beaux-arts (dont une majorité d'étudiants de français) .....	2.670
— médecine .....	240
— sciences .....	1.030

La plus grande partie des crédits de l'article 3 est affectée au versement de subventions aux organismes d'accueil (environ 900.000 F). Le reste permet au Département de faciliter l'accueil à court terme de groupes d'étudiants étrangers. C'est cette dernière activité que la Direction générale des Relations culturelles souhaite pouvoir développer par le moyen d'une dotation plus élevée.

La plus grande partie de la diffusion supplémentaire des quatre millions de francs en 1966 a été utilisée pour l'article 2. Elle a servi à payer les boursiers arrivés à la rentrée d'octobre 1965, en augmentation numérique par rapport à la rentrée d'octobre 1964, et aussi à permettre, pour la rentrée d'octobre 1966, un nombre de bourses en augmentation de 20 % par rapport à la rentrée précédente.

Cette dotation a également permis d'accorder plus largement aux meilleurs étudiants étrangers les renouvellements des bourses qu'ils sollicitaient pour 1966-1967 (540 renouvellements accordés environ).

Les dossiers de troisième cycle représentent près de 30 % du total. Le Département prépare des mesures qui auront pour effet d'élever ce pourcentage.

La répartition exacte par académie ne peut pas être indiquée pour le moment. On estime toutefois que 50 à 52 % des boursiers viennent et restent à Paris.

La plus grande partie des crédits des bourses à l'étranger est utilisée au bénéfice des étudiants qui ont poursuivi leurs études aux Etats-Unis. Il faut bien constater que c'est — et de très loin — le pays qui attire le plus nos étudiants, notamment dans les disciplines scientifiques et techniques.

D'autre part, les pays d'Europe accordent à nos étudiants des bourses qui constituent jusqu'à un certain point la contrepartie de celles que nous attribuons à leurs ressortissants. Il y a donc bien, dans les deux sens, un courant d'échange de boursiers entre les pays d'Europe et la France.

*Bourses accordées par les pays d'Europe occidentale en 1965-1966 aux étudiants français :*

Allemagne fédérale.....	679
Autriche .....	5
Belgique .....	5
Danemark .....	3
Espagne .....	25
Finlande .....	1
Grande-Bretagne .....	15
Grèce .....	5
Irlande .....	1
Islande .....	1
Italie .....	95
Pays-Bas .....	8

Norvège .....	2
Suède .....	5
Suisse .....	13

Les deux tiers environ de ces bourses sont des bourses d'été.

Les augmentations demandées pour 1967 serviront à :

1° Augmenter le nombre des étudiants de troisième cycle et jeunes chercheurs qui vont parfaire leur formation, notamment dans les domaines scientifique et technique, à l'étranger et plus particulièrement aux Etats-Unis.

2° a) Payer en 1967 les bourses de la rentrée d'octobre 1966, en augmentation de près de 20 % sur la rentrée 1965 :

b) Augmenter si possible de 10 % au moins le nombre des boursiers de la rentrée d'octobre 1967 ;

c) Accorder des renouvellements pour 1967-1968 à tous les boursiers qui le méritent ;

d) Poursuivre et développer les programmes nouveaux mis sur pied en 1966 :

— envoi de 150 étudiants d'Afrique anglophone dans les universités francophones de Dakar, Tananarive et Abidjan ;

— envoi de quarante à soixante professeurs étrangers de français des pays des Caraïbes et d'Amérique centrale aux stages d'été organisés pour eux par le Centre d'études supérieures de la Guadeloupe.

3° Encourager un plus grand nombre d'étudiants étrangers à faire en France des séjours d'information d'une durée de huit jours à un mois.

*Votre Commission des Affaires culturelles approuve dans son ensemble la politique de la D. G. A. C. T. Elle estime nécessaire de poser quelques principes dont cette politique devrait tenir compte.*

*Bourses à l'étranger* : il conviendrait avant tout de favoriser le développement de la recherche scientifique, soit qu'un complément de science puisse être trouvé dans un pays étranger, soit que

ce pays puisse être lui-même l'objet d'une recherche scientifique (en particulier dans les sciences humaines). C'est parmi les étudiants du troisième cycle que ces bourses doivent être le plus libéralement accordées.

Un effort important doit être fait pour multiplier le courant d'échanges intellectuels à l'intérieur de l'Europe, d'abord avec l'Europe continentale, spécialement l'Allemagne et plus généralement avec les pays d'un niveau économique, culturel et politique semblable au nôtre. L'article 1<sup>er</sup> devrait donc être mieux doté et une meilleure pondération être établie entre les articles 1<sup>er</sup> et 2.

*Bourses en France :*

En ce qui concerne les bourses accordées aux étudiants originaires de pays sous-développés ou en voie de développement, il semblerait qu'une sélection très stricte doive être faite et que deux objectifs soient à retenir : connaissance et perfectionnement de la langue française, savoir, directement utile au développement de ces pays.

Abordant le problème de la répartition des bourses entre les différents pays et groupes de pays, M. Vincent Delpuech le posait dans les termes suivants :

« Dans le domaine de l'attribution des bourses, des options doivent être envisagées. Doit-on accroître encore le pourcentage de ces bourses accordées aux pays en voie de développement ? Doit-on, au contraire, continuer à accorder des bourses en nombre assez important aux étudiants des pays d'un niveau égal à celui de la France ?

« Comme dans beaucoup de domaines de notre action culturelle à l'étranger, on ne peut sacrifier un impératif à un autre. Il est certain que nous avons le devoir d'augmenter le nombre de bourses attribuées aux étudiants des pays sous-développés. Il est non moins certain que notre intérêt est d'accroître celui des jeunes gens venant de pays de niveau intellectuel, scientifique ou technique égal ou supérieur au nôtre. L'octroi de bourses est un moyen pour créer des liens très durables entre les pays européens ou des pays de civilisation développée et c'est un moyen de resserrer les liens culturels qui peuvent exister entre ces pays.

« Dans cet esprit, on ne peut que souhaiter l'augmentation du nombre des bourses accordées à des étudiants de la Communauté européenne ou de l'U. R. S. S. ».

La bourse accordée à un Français pour parfaire ses études à l'étranger ou à un étranger pour se former doit servir le rapprochement des esprits, la compréhension des hommes et la science. Elle est un excellent moyen de renforcement des liens d'estime et d'amitié. Elle doit donc être considérée comme le moyen d'une politique qui devrait se proposer pour but d'unir l'Europe, c'est-à-dire les peuples les plus proches du nôtre et qui sont liés à nous par une communauté de culture et d'histoire.

### III. — COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE AVEC L'ETRANGER

Dans le budget pour 1967, les crédits prévus pour la coopération culturelle et technique avec l'étranger, y compris bien entendu l'Algérie, sont inscrits au chapitre 42-24 (nouveau) pour un montant de 284.759.000 F, soit 42.200.000 F au Ministère des Affaires économiques et 242.559.000 F au Ministère des Affaires étrangères. L'Algérie intervient pour 111.235.000 F en diminution de 18 millions par rapport au chiffre de 1966 (129.235.000 F). Cette diminution n'était que partiellement compensée par de faibles augmentations sur d'autres postes (5.200.000 F), les mesures nouvelles pour l'ensemble du chapitre (12.800) sont affectées du signe moins.

Les tableaux ci-joints permettent d'apprécier les moyens financiers mis à la disposition de la D. G. A. C. T. ainsi que l'action entreprise dans les principales directions : bourses de coopération et missions d'experts.

#### Chapitre 42-24 (nouveau).

#### Coopération culturelle et technique avec l'étranger.

	1966		1967		
	Crédits votés.	Services votés (2).	Mesures nouvelles.	Total.	
<i>Article unique.</i>					
<b>I. — Affaires étrangères :</b>					
1. Algérie .....	(1) 129.235.000	129.235.000	— 18.000.000	111.235.000	
2. Maroc .....	}	28.000.000	+ 1.000.000	29.000.000	
3. Tunisie-Libye .....		29.174.000	»	29.174.000	
4. Cambodge, Laos, Vietnam.		15.700.000	+ 1.250.000	16.950.000	
5. Autres pays d'Asie, Océanie et Iran .....		6.250.000	+ 500.000	6.750.000	
6. Moyen-Orient .....		(2) 126.124.000	42.000.000	+ 1.950.000	43.950.000
7. Amérique .....					
8. Afrique .....					
9. Europe .....					
10. Fonctionnement des services de coopération technique et charges communes.			5.000.000	+ 500.000	5.500.000
<b>II. — Affaires économiques.....</b>		(2) 42.200.000	42.200.000	»	42.200.000
<b>Totaux .....</b>	<b>297.559.000</b>	<b>297.559.000</b>	<b>— 12.800.000</b>	<b>284.759.000</b>	

(1) Budget pour 1966 des Services du Premier Ministre. Ancienne section IX. Affaires algériennes.  
(2) Budget pour 1966 du Ministère des Affaires étrangères, chapitre 42-26.

A. — Dépenses en capital.

	1966		1967	
	Programme.	Paiement.	Programme.	Paiement.
V. — Chapitre 56-20.....	15.230	4.500 500	16.000	13.000 6.700
		5.000		19.700
VI. — Chapitre 68-80.....	42.000	10.000 2.000	44.000	37.000 17.800
		12.000		54.800
Chapitre 68-81.....	8.270	2.000 200	3.500	680 2.120
		2.200		2.800
	65.500	19.200	63.500	50.680 26.620
				77.300

B. — Bourses. — Experts.

1° Evolution du nombre de bourses.

	1965	1966	1967
Europe .....	970	1.129	1.169
Asie, Océanie.....	704	1.098	1.136
Moyen-Orient .....	429	455	500
Afrique .....	2.247	2.426	2.466
Amérique .....	1.123	1.312	1.399
Total .....	5.473	6.420	6.670

2° Evolution des missions d'experts.

	1965	1966	1967
Europe .....	82	95	115
Asie, Océanie.....	375	420	455
Moyen-Orient .....	237	275	320
Afrique .....	2.537	2.600	2.670
Amérique .....	383	410	440
Total .....	3.614 + 650 militaires du contingent.	3.800 + 900 militaires du contingent.	4.000 + 1.000 militaires du contingent.

L'action des services de Coopération technique du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère des Finances se traduit en 1966 par l'envoi de 4.700 experts (contre 4.264 en 1965) et par l'accueil en France de 6.420 boursiers (contre 5.473 en 1965).

Au cours de cette année, les interventions de la Coopération technique française sont caractérisées par :

- une accentuation de son redéploiement géographique ;
- une plus grande concentration de ses efforts vers des opérations de formation et vers des actions intégrées qui associent les divers moyens dont elle dispose ;
- enfin par un renforcement et un regroupement de ses structures administratives et de ses moyens, dans l'administration centrale comme dans les postes.

Les services de Coopération technique du Ministère des Affaires étrangères et de l'Economie et des Finances se sont efforcés de donner la plus grande part possible, dans le choix et dans la conduite des opérations, au rayonnement culturel et à l'expansion commerciale qu'elles sont appelées à servir.

1° *Le redéploiement géographique* se marque tout d'abord par rapport à 1965 par une diminution des dotations budgétaires disponibles pour l'Algérie et par l'augmentation de 13 % environ de celles qui ont été prévues pour le reste du monde.

Il est surtout sensible dans l'intensification des actions entreprises en faveur des pays de l'étranger traditionnel et dans l'allègement de la coopération avec les trois pays de l'Afrique du Nord, où les missions de conseil et de formation se substituent progressivement aux tâches de gestion.

Le redéploiement se traduit donc par l'adaptation progressive de notre aide à l'évolution des Etats parvenus à l'indépendance. Il résulte ensuite, dans les pays de l'étranger traditionnel, de l'intensification de nos efforts en faveur de nations, comme celles de l'Amérique latine, l'Iran et l'Afghanistan, qu'une tradition ancienne d'affinité culturelle et d'amitié politique portait naturellement à se tourner vers notre pays.

Notre action s'intensifie également dans les Etats du Moyen-Orient, où de nombreuses missions préparatoires ont permis à notre pays de retrouver l'influence qu'il y avait avant la rupture des relations diplomatiques provoquée par les événements d'Algérie.

Les demandes de plus en plus nombreuses qui parviennent des pays de l'Afrique centrale et orientale ont conduit à intensifier encore notre effort au Congo-Kinshasa, au Rwanda et au Burundi et à prendre une place notable dans certains pays anglophones, comme la Tanzanie, l'Ouganda, la Malawi, la Zambie ou le Kenya.

D'autres nations plus développées, mais dont le retard se concentre dans une province, comme au Canada le Québec, ou dans certains secteurs de l'économie, comme dans les pays de l'Est européen, recourent de plus en plus fréquemment à l'aide française.

Celle-ci commence enfin à porter le rayonnement de nos techniques dans les régions qui, comme l'Inde, la Thaïlande, la Malaisie et Singapour, étaient restées jusqu'à présent largement dominées par l'influence anglo-saxonne ; elle y soutient l'effort de nos exportateurs ;

2° *La priorité donnée aux opérations de formation et aux actions intégrées se manifeste tant dans les Etats ayant entretenu avec la France des rapports particuliers que dans les pays de l'étranger traditionnel.*

Les modalités du concours apporté aux pays de l'Afrique du Nord et aux pays de l'ancienne Indochine se rapprochent davantage, en 1966, de celles de nos actions de coopération dans les autres pays du Tiers Monde.

Le retour de la presque totalité des agents C et D de la fonction publique française qui servaient encore au Maroc accentue encore le relèvement du niveau général des missions que l'on constate dans tous les pays. L'année 1966 sera caractérisée par une progression qualitative et, sans doute, par une diminution quantitative des missions de longue durée à l'étranger.

La coopération avec les pays de l'ancienne Indochine porte essentiellement, au cours de la présente année, sur une intensification de l'assistance accordée au Cambodge et, dans une moindre mesure, au Laos, et sur le maintien au Viet-Nam d'un certain nombre d'experts, qui, en dépit de conditions difficiles, ont réussi à préserver et même à élargir l'œuvre déjà accomplie. Dans la plupart des pays, on assiste ainsi à une concentration de notre effort.

Il s'agit, d'une part, d'orienter l'action vers les secteurs où elle est susceptible de provoquer les effets les plus durables, d'où la prépondérance accordée aux opérations de formation et le souci d'associer aux travaux d'études confiés à nos experts des équipes fournies par les pays bénéficiaires ; d'autre part, de coordonner autour d'un même objectif la gamme la plus large possible de moyens complémentaires : missions de courte durée pour définir les contours et les conditions de l'opération confiée ensuite à un groupe d'experts permanents, bourses de stage destinées à compléter la formation entreprise sur place, apport de documentation et don de matériel qui constitueront les bases de l'infrastructure nécessaire, achat par les autorités locales d'équipements français, etc.

Ces opérations intégrées sont incontestablement celles qui servent le mieux le rayonnement de notre langue et de notre technique et l'intérêt de nos industries. L'assistance accordée à la Télévision d'Etat iranienne, au Centre national d'Enseignement technique industriel de Mexico et à l'Université du Chili en sont les exemples les plus récents.

Les domaines d'intervention, dont la diversité est extrême, sont déterminés à la fois par les demandes des pays bénéficiaires et les possibilités de recrutement des experts. La médecine, l'agronomie, la formation professionnelle technique, l'administration publique sous toutes ses formes, restent, comme par le passé, les

principaux points d'application d'un effort dont la mise en œuvre a requis, en 1966, un regroupement et un renforcement des structures administratives qui en ont la responsabilité ;

3° *Renforcement et regroupement des structures.* — La création, au sein du Ministère des Affaires étrangères, d'une Direction de la Coopération technique regroupant les services correspondants de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques et des Affaires algériennes répond à la nécessité d'adapter ces structures au redéploiement de notre action qu'elle doit doter de moyens accrus. L'effet ne s'en fera pleinement ressentir qu'au cours des prochaines années.

Cette réorganisation répond également à la reconnaissance du caractère spécifique des actions de coopération, auquel correspond l'augmentation du nombre des conseillers et attachés de coopération technique. Cinq nouveaux titulaires ont été nommés depuis le début de l'année, et le Ministère des Affaires étrangères doit présenter prochainement à la Direction du Budget le tableau des créations de postes qu'il compte ouvrir au cours des années prochaines.

Enfin des moyens accrus ont été mis à la disposition des services ou des agents chargés de la coopération technique dans les ambassades grâce à la dotation de 5 millions de francs réservée pour la première fois à cet effet. De plus, 80 militaires du contingent choisis parmi ceux qui appartiennent ou se destinent à la fonction publique, apportent aux ambassades en dehors de leurs tâches habituelles auprès des services locaux, une aide pour la gestion des programmes de coopération.

### Conclusion.

Pour la première fois, cette année, les crédits de coopération culturelle et technique avec l'Algérie sont inclus dans le budget que votre Rapporteur a l'honneur de vous présenter. Ainsi, la D. G. A. C. T. gère-t-elle l'action de l'Etat en cette matière pour tous les pays du monde, sauf les Républiques noires francophones et Madagascar.

Votre Commission attend beaucoup de ce regroupement des efforts. Elle espère que notre politique y trouvera encore plus de cohérence, de force et d'efficacité et elle souhaite que progressivement toute notre action de coopération culturelle et technique ressortisse à une même direction.

Le caractère principal de notre politique est actuellement une extension très considérable, au détriment quelquefois de la force de pénétration. Notre coopération s'étend à peu près à tous les pays du monde et dans tous les domaines de l'activité culturelle et technique.

Votre précédent Rapporteur avait souligné les risques de cet état de chose : ce qui devrait être *action* est quelquefois seulement *présence*. Si cette répartition très large entre les différentes régions du monde et les différents pays peut prêter à discussion, il est certain qu'à l'intérieur de chaque pays, les moyens doivent être *concentrés sur quelques opérations importantes pour la vie économique de ce peuple*.

Si nous voulons augmenter le capital de prestige et d'amitié dont nous disposons, il convient que les opérations que nous faisons ne soient pas connues de quelques personnes seulement mais qu'elles soient mises en lumière et qu'elles aient un poids suffisant pour que, par elles, on puisse juger de la qualité de notre culture, de nos sciences et de nos techniques.

Votre Rapporteur voudrait aussi souligner que nos relations doivent être aussi importantes avec les pays d'un niveau économique et culturel égal au nôtre qu'avec les pays sous-développés ou en voie de développement. La finalité, en effet, de notre action

culturelle à l'étranger est autant l'enrichissement de notre propre culture que le *progrès des peuples* qui n'ont pas bénéficié des mêmes conditions de développement que nous.

Il est évident que notre *coopération culturelle* et technique est une des pièces maîtresses de notre politique à l'égard des peuples en voie de développement. S'agissant de ceux qui sont d'un niveau égal ou supérieur au nôtre, ce sont les *relations culturelles* proprement dites qui constituent l'essentiel de notre action.

Sur les moyens les plus propres à porter au loin notre culture il en est un auquel votre Commission attache une importance particulière : *le livre*.

Sur ce point, nous n'avons pas que des sujets de satisfaction. Il conviendrait que des mesures énergiques soient prises dans tous les domaines pour que nos exportations de livres et notre diffusion à l'intérieur de chaque pays soient nettement améliorées.

Votre Rapporteur ne voudrait pas achever ce rapport sans évoquer le dévouement et la compétence des enseignants et, d'une façon générale, des personnels de coopération culturelle et technique. *Leur action assure à notre diplomatie le meilleur des soutiens ; elle en est même, dans beaucoup de cas, l'essentiel.*

Il est certain qu'au regard de l'importance de la tâche, les crédits dont dispose la D.G.A.C.T. sont faibles ; néanmoins, compte tenu du *jugement très favorable que votre Commission porte sur l'action du Ministère des Affaires étrangères en matière de relations et de coopération culturelles et techniques*, elle donne un avis favorable à l'adoption du budget du Ministère des Affaires étrangères (Relations culturelles).